

NOUVEAU  
JOURNAL

HELVÉTIQUE,

OU

ANNALLES

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

DE

L'EUROPE,

ET

PRINCIPALEMENT

DE

LA SUISSE.

—=—

DÉDIÉ AU ROI.

---

---

AVRIL. 1772.

---

---

A NEUCHÂTEL,

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ  
TYPOGRAPHIQUE.

2

1

1000

1000

1

1



N O U V E A U  
JOURNAL HELVÉTIQUE.

---

A V R I L. 1772.

---

P R E M I E R E P A R T I E.

ANNALES LITTÉRAIRES DE LA SUISSE.

---

I. *ENCYCLOPEDIE, ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines.*

TOME X. Yverdon, 1772.

Nous avons annoncé dans le précédent Journal, des réflexions sur la liberté du *commerce des grains* en particulier, & relativement à la Suisse; cet article est trop intéressant pour ne pas le présenter dans une certaine étendue à nos lecteurs, &

la maniere supérieure en laquelle il est traité nous est un sûr garant de l'attention qu'il obtiendra de tout citoyen intelligent & zélé pour le bien de sa patrie. Ce sera l'auteur lui-même qui parlera , nous n'aurons presque rien à faire qu'à le suivre & le copier.

Une liberté entière, indéfinie & parfaite du *commerce des grains* est-elle avantageuse à l'Etat ? C'est la question que je me propose d'examiner , & pour fixer le sens des termes , observons d'abord qu'il y a deux sortes de vendeurs , les uns qui débitent leur superflu , les autres qui trafiquent en usuriers de la subsistance , & des premiers besoins du peuple. Si je restreins la liberté du *commerce* aux premiers, ma définition sera juste. Mais si je l'étends aux seconds, mille exemples me prouvent que ce commerce mene à des révolutions désastreuses. Il est donc clair que la liberté du *commerce* roule sur l'abondance. Un Etat qui exporterait ses bleds dans la disette, ressemblerait à ce sauvage qui vend son hamac le matin , & s'en repent le soir.

Puisque l'abondance est la base de la liberté du *commerce* , il faut donc, avant toutes choses, songer aux moyens de la faire

naître. Il y en a trois, l'agriculture, l'importation des denrées étrangères, & le magasinage ou les provisions.

Que l'agriculture soit le plus efficace de ces moyens, c'est ce que personne ne conteste. Mais, dit-on, le *commerce* est l'ame de l'agriculture ; pour encourager les cultivateurs, il faut que leur travail soit bien payé. Cela est vrai dans le principe, & faux par la conséquence qu'on en tire. On cherche le profit dans le haut prix du bled, & ce n'est point là le véritable intérêt du cultivateur, qui ne vendra jamais que l'excédent de ses besoins, & rien du tout lorsqu'il consommera lui-même tous ses produits. Supposez cet excédant tel qu'il vous plaira, vous trouverez toujours des pauvres qui ne cultivent que peu d'arpens en bled, & de riches propriétaires qui en ont un nombre beaucoup plus considérable. Dans les mauvaises années, ces derniers auront seuls de l'excédant, eux seuls vendront du bled ; mais dans les années d'abondance, tous auront au delà de leurs besoins, & se trouveront en concurrence du plus au moins. Si donc vous voulez encourager le riche propriétaire, quand la recolte a été mauvaise, il vendra cher, même au pau-

vre cultivateur, que vous découragez, parce que tout le poids de la cherté tombe sur lui. Or les grands propriétaires forment le plus petit nombre. Comme ils vendent à haut prix, ils ne répandent que peu à peu leur excédant, pour que le prix se soutienne. C'est ainsi qu'agissent tous les monopoleurs, & en cela, ils ne consultent rien moins que leurs vrais intérêts; car je vais démontrer que ce n'est point le haut prix des denrées qui est avantageux aux cultivateurs dans les mauvaises années.

1<sup>o</sup>. Si le grand cultivateur hausse le prix de l'excédant qu'il vend aux autres, les travailleurs, pour subsister, hausseront aussi leur salaire. Or, plus la main d'œuvre devient chère, moins on trouvera de profit dans la culture des terres.

2<sup>o</sup>. Si, par exemple, la culture d'un arpent coûte 20 écus, de 25 batz pièce, & qu'il rapporte 25 mesures de froment, il faut vendre la mesure 20 batz pour recouvrer vos dépens. Or en Suisse, un arpent coûte pour le moins 20 écus, & le froment à 20 batz est censé à un prix excessif. Cependant le cultivateur n'y trouve pas son compte. Supposons maintenant que cet arpent rapporte 50 mesures, ven-

dues seulement à raison de 10 batz, vous aurez vos frais. Vendu à 12 batz & demi, vous aurez 5 écus de bénéfice, à 15 batz, vous en aurez 10. Le véritable profit du cultivateur doit donc se trouver dans la quantité de ses récoltes, jamais dans le haut prix.

3°. Le produit net d'un arpent ne pouvant passer, quant à la fertilité, les bornes que la nature lui a assignées, il importe au cultivateur de pouvoir diminuer les frais de sa culture. Or, c'est ce qui arrive lorsque le bas prix du bled décide de celui du foin, de la paille, de la main d'œuvre. Il gagne à ces différens égards, sans que personne en souffre.

Enfin, l'expérience vient au secours du raisonnement. Observez ce qui se passe à la campagne, vous verrez, lorsque le bled est cher, des cultivateurs négliger leurs terres, mettre leurs biens en décret, & quand il est à bas prix, bâtir des maisons, élever du bétail, &c. Ils se plaignent, à la vérité, de ce que dans les années d'abondance, ils ont peine à vendre leurs bleds pour de l'argent comptant, même à bon marché. Voilà un mal réel, mais qui n'est point sans remède. On peut faciliter au pauvre laboureur les moyens d'attendre le tems d'une

vente plus favorable , & cette attente est toujours utile dans les bonnes récoltes.

II. Le second moyen de faire naître l'abondance, c'est l'importation des bleds *étrangers*, de ceux qui, d'une distance assez considérable, sont voiturés dans les lieux où l'on sent le besoin. Si le prix du bled est à 10 batz dans tel lieu, & à 20 dans tel autre, ils entreront en commerce, & le niveau sera à 15 batz. Mais si vous exportez du premier lieu des bleds, jusques à ce que ce prix soit monté à 20 batz, ce qui est arrivé quelquefois dans une même année, qui ne voit que cette exportation est la cause de la cherté?

Si dans un lieu où le bled est cher, on apporte du bled de toutes parts, un commerçant ignorant la spéculation d'un autre, il en résultera une concurrence qui les obligera tous à vendre à perte. On y gagnera pour le moment, mais soyez sûr qu'ils n'y retourneront pas, les bleds étant une marchandise lourde, sujette à mille accidens. Ils n'auront fait que d'empêcher la vente des bleds intérieurs, voilà un vrai découragement pour le cultivateur, & il aura eu pour cause *la liberté du commerce même*. Aussi les nations devenues plus éclairées sur leurs vrais intérêts, songent presque toutes à avoir chez elles autant de bleds qu'il en faut pour

leur consommation, afin de ne dépendre de personne. En effet, cette importation de bleds du dehors est un moyen incertain, dont le succès dépend des guerres, des systèmes nouveaux toujours variables chez les hommes, & qui ne manquera pas d'effuyer des frais multipliés, des inconvéniens, des obstacles sans nombre. D'ailleurs, si vous permettez l'importation, qui vous assurera que vos voisins vous accorderont le réciproque, lorsque le cas s'en présentera, & votre argent étant une fois sorti du pays, pour l'acquisition d'une denrée entièrement dissipée, comment le ferez-vous rentrer, au cas que, dans vos années d'abondance, le commerce extérieur soit gêné. La liberté du *commerce d'importation* n'est donc pas utile dans un pays agricole, elle ne l'est que pour un pays stérile comme la Hollande.

III. Le troisième moyen de conserver l'abondance, ce sont les provisions, & cet article est de la plus grande importance. Des économes intelligens ne menent pas tout leur bled au marché, il en est peu qui ne fasse des réserves dans ses greniers; mais les particuliers ne sont pas en état de les rendre assez considérables, il faut donc que quelqu'un supplée à la modicité de leurs facultés, qu'il y ait des magasins où l'on

puissé déposer cette surabondance pour autant de tems que les besoins du peuple l'exigeront. Sans ces réserves, le cultivateur fera obligé, pour payer d'autres dépenses, de vendre à bas prix son bled au marchand qui spéculera sur cette denrée. Voilà une première perte. Dans les tems de disette, il rachetera ce bled plus cher, en voilà une nouvelle. Il est clair que le bled haussant de prix, il fera par là abondamment dédommagé du chômage de la valeur, & du déchet qu'aura pu souffrir pendant un an ou deux le bled qui aura été déposé dans un tel magasin.

C'est donc un établissement des plus sages, parmi plusieurs des républiques Helvétiques, de faire de grandes réserves de bled dans les tems d'abondance générale. Si l'Etat y gagne en vendant plus cher, ce gain revient au pays & n'en sort plus. La construction des greniers, les frais de garde sont un profit pour les ouvriers. Un grenier bien rempli est une richesse réelle de l'Etat, plutôt que des monceaux d'or & d'argent.

Dira-t-on que le déchet est grand, que les rats & les souris consomment le bled? mais ces animaux ne mangeront pas moins chez le marchand & le cultivateur. Les étuves sont un excellent moyen pour se garan-

tir de la vermine. Il peut se glisser des malversations, comme dans toute autre affaire de finance, mais on doit y mettre ordre. La construction des greniers est dispendieuse, mais on les établit peu à peu, on n'en fait pas des palais.

Revenons à notre principe : *l'abondance est la base du commerce des bleds*. Si vous ne fondez votre commerce sur un superflu perpétuel & inaltérable, par le moyen des provisions, il s'en ira en fumée. Il fera naître une foule d'usuriers qui vendront la subsistance du peuple. Mais, dira-t-on, quel est le point où l'abondance commence, & le besoin cesse? Quel doit être le prix moyen, le prix naturel du bled? Sera-ce le commerce seul qui doit l'établir, le fixer? Je ne suis pas à cet égard de l'avis d'un homme célèbre qui le prétend ainsi. En effet, il faudrait supposer que le commerce suit toujours exactement les calculs que l'on fait pour trouver ce prix moyen, mais on fait qu'il s'en écarte, & peut varier à l'infini. Donc il ne saurait produire seul qu'un prix moyen momentané, & non un tel prix constant & invariable. D'ailleurs, le commerce absolument libre fait souvent hausser ou baisser le prix des denrées à un tel point que le prix moyen ferait insupportable au

peuple, ou conduirait à la non-valeur de la denrée elle-même, ce qui arriverait infailliblement dans les années d'abondance générale. Alors si le commerce est mal mené, peu encouragé, cette abondance ne servira de rien, à moins qu'on ne faisisse cette occasion pour remplir les greniers publics, ce qui donnera lieu à une exportation plus lucrative, à un commerce plus avantageux du reste du superflu.

Concluons donc que le commerce ne peut être abandonné à lui-même, & que le bien public exige qu'il soit soumis à certaines règles. Libre autrefois à tous égards, en a-t-on moins été exposé à la disette, à la famine même. Peut-être lui a-t-on donné de mauvaises loix, mais est-il impossible de lui en imposer de meilleures ? C'est une question essentielle sur cette matière. Ces loix pourront gêner le commerçant, mais il faut que ce soit en faveur du commerce. Voilà la loi fondamentale. On ne commercera que du superflu, jamais du dernier nécessaire. Ces défenses, ces restrictions nécessaires pendant la disette, cesseront au retour de l'abondance.

On obligera tous les vendeurs de bleds à les porter aux marchés publics, pour établir la concurrence, permis à eux cependant de

vendre à leurs voisins pour la consommation journalière. On établira des dépôts sur les marchés, afin que le vendeur ne soit pas obligé de ramener son bled chez lui. On tiendra à chaque foire un registre du prix courant. Au bout de 20 ans, rien ne sera plus aisé que de fixer le prix moyen, celui où finit l'abondance, & où commence la disette. On infligera des punitions à ceux qui humectent leurs grains pour les faire enfler. On fournira des mesures ou des balances exactes, dont les vendeurs seront obligés de se servir. Dans les tems de disette, on donnera pour l'importation, des patentes à plusieurs commerçans, tous partagés en associations peu nombreuses. On établira un nombre suffisant de marchés publics. On défendra d'acheter le grain avant qu'il soit moissonné, battu & nettoyé, ou d'avancer de l'argent sur une moisson aux champs. Les villes qui établissent des greniers ne vendront jamais leurs provisions en tems d'abondance, ni dans le dehors. Elles ne feront jamais ces provisions en tems de cherté, ou de prix moyen. Alors on en vendra en détail, & point en gros, aux chefs de famille, & point aux commerçans, par petite quantité, au prix courant, jusqu'à ce qu'il tombe au dessous du moyen. Voilà des loix simples & peu gênantes. ¶

est clair que si par leurs secours on parvenait à entretenir cette abondance salutaire, on pourrait d'ailleurs laisser trafiquer chacun comme il l'entendrait, parce qu'il s'agirait de se débarrasser d'un superflu onéreux. Le gouvernement peut d'ailleurs donner divers encouragemens, &c. Ajoutons une autre réflexion pour faire sentir le danger d'abandonner le commerce à lui-même, & considérons l'influence de l'argent sur le commerce. Supposez plusieurs Etats voisins, trafiquant librement entre eux, & convenez que dans chaque Etat il circule une quantité d'argent plus ou moins grande, proportion gardée. Dans celui qui abonde en espèces monnayées, les denrées seront à plus haut prix que dans celui qui en a moins, quand même les récoltes seraient à peu près égales. Or, en permettant la libre exportation à ces deux Etats qui ne sont ni l'un ni l'autre dans le besoin, celui qui aura peu d'argent versera son bled dans celui où il se vend le plus cher. Que résultera-t-il de ce commerce ? L'Etat pauvre attirera l'argent de l'Etat riche, diminuera la masse des récoltes intérieures plus qu'il ne convient, hauffera le prix des denrées devenues plus rares ; & l'argent plus commun, forcera enfin cet Etat à chercher du bled au dehors, & l'argent s'en ira comme il est venu.

Dans l'Etat riche, la révolution fera inverse, il perdra son argent, la concurrence du bled étranger fera baisser le prix intérieur & découragera les cultivateurs incultes; lorsque le consommateur n'aura plus d'argent, on ne lui apportera plus de bled du dehors, il faudra revenir à sa propre agriculture découragée; enfin cet Etat souffrira une disette réelle, faute de bled, quoiqu'à bon marché & faute d'argent. Or si le bon marché excite les commerçans à exporter le bled qui ne se trouve pas en suffisante quantité dans le pays, on ne dira jamais qu'un tel trafic soit utile & avantageux.

On voit par là qu'il y a une différence marquée entre la *disette réelle*, qui est le défaut de bled, & la *disette relative* qui n'est que le haussement du prix du bled. Une nation riche peut payer cher sans s'appauvrir, mais tout son or ne la sauvera pas d'une disette réelle. On doit donc s'appliquer à remédier au défaut de bleds, que le prix en soit tel qu'il voudra. On a cité plusieurs exemples, ceux de l'Angleterre & de la Hollande principalement; mais quant au premier, le *commerce* n'y était pas libre, car l'importation était défendue, & on ne favorisait l'exportation que lorsque le prix intérieur ne surpassait pas le prix moyen éta-

## JOURNAL HELVETIQUE.

Le *commerce* ne roulait donc que sur l'abondance intérieure. Toute la surface labourée bien cultivée en Angleterre, elle versa superflu dans les pays voisins, riches en or & en argent; mais ces Etats ont ouvert les yeux sur l'importance de l'agriculture; l'Angleterre devenue riche & plus peuplée, consomme plus & exporte moins; nous sommes obligés de recourir aux bleds étrangers & de rétablir ce *commerce*.

La Hollande n'essuye point de famine, elle entretient l'abondance par une importation continuelle, mais si l'on n'importait pas suffisamment, pensez-vous qu'on n'eût recours aux défenses de sortir, moyennant lesquelles, mais inévitables.

C'est singulier que dans un tems où l'on parle en Europe que d'agriculture & d'économie, on ne voye pas que les besoins augmentent le *commerce* extérieur doit diminuer. On ne dit pas, vendez avantageusement votre bled au dehors, vous en aurez d'autre l'année prochaine; mais il faut vivre en attendant. Le cultivateur répondra: vous me demandez de l'or, il me faut du pain, laissez moi mes dernières provisions, je ne veux pas m'en passer, l'année est longue, & les travaux considérables, les récoltes incertaines, la navigation plus incertaine encore, je ne veux

veux pas rendre ma subsistance précaire, encor moins dépendante de la cruelle avarice des hommes. Avec de l'argent, dit-on l'on achette tout: cela n'est pas généralement vrai, surtout quand il s'agit du premier des besoins. Ce n'est que dans les lieux d'abondance que l'argent sert de véhicule à nos richesses réelles.

Mais comment pourra-t-on connaître & déterminer ce superflu qui peut se vendre dans un Etat? Cela n'est pas difficile. Observez & calculez le prix courant pendant 20 ou au moins 12 ans, & cherchez le prix moyen de chaque année. Le peuple ne crie qu'à mesure que le prix courant s'en éloigne en haussant, & ne dit mot quand il est au dessous. L'observation est sûre, ce registre du marché public est un barometre qui ne trompe jamais: soyez certains qu'au dessous du prix moyen vous êtes dans l'abondance.

En soutenant la nécessité des loix de *commerce*, je ne prétends pas au reste en justifier l'excès. Je n'approuve point les grandes formalités, les exactions onéreuses & destructrices. On peut abuser de tout, de sa liberté & des loix. L'homme sage, le citoyen éclairé & bien intentionné, ne se laisse pas entraîner par l'amour déréglé d'un système

outré, ni par l'enthousiasme. Tout doit avoir ses bornes. Il en faut au *commerce*, qui, s'il est mal dirigé, ne ressemble plus à une rivière douce, mais à un torrent qui par l'affluence de ses eaux, ravage pendant un tems les contrées les plus riantes, & quand il a passé, ne laisse plus après lui que des sables arides.

Après avoir fini cet extrait, nous ne pouvons nous dispenser d'informer nos lecteurs d'un fait très-intéressant pour le succès de l'ouvrage duquel nous avons tiré ce même article, c'est que l'illustre Mr. de Haller est aujourd'hui l'un des collaborateurs de l'Encyclopédie d'Yverdon, & daigne consacrer quelques-uns de ses précieux momens à y verser des richesses, qui ne pourront que lui donner un nouveau mérite, quelque effort redoublé que l'on fasse pour la décréditer.



II. JOURNAL *d'un voyage de Constantinople en Pologne, fait à la suite de S. E. M. JAQUES PORTER, Ambassadeur d'Angleterre; par le R. P. BOSCOVICH, de la comp. de Jesus, en 1762. Lausanne, chez Fr. Grasset & comp. 1772. vol. in 12 de 323 pag. sans l'avis des Editeurs.*

L'AUTEUR de cet ouvrage est célèbre par ses connaissances dans la physique & l'astro-

nomie. Il se trouva à Constantinople, & il obtint de M. Porter, qui quittait son ambassade en Turquie, la permission de se mettre à sa suite jusques en Pologne, & se chargea de tenir un journal exact de la route, lequel contient beaucoup de détails écrits d'une manière agréable. Nous n'en extrairons que ce qui peut interresser le général de nos lecteurs.

Lorsqu'un Ministre étranger quitte la Porte Ottomane, on lui donne pour l'accompagner un officier Turc, muni d'un ordre pour que dans l'étendue des Etats du grand Seigneur on fournisse tout le nécessaire pour lui & pour sa suite, & cela à compte des tributs que les villes ou les villages sur sa route doivent payer annuellement. Malgré cette précaution, un tel voyage ne se fait que lentement, & d'une manière très-incommode. Outre les mauvais chemins, des logemens qui n'ont souvent que les quatre murailles, & le peu de ressources que fournit un pays écrasé sous le poids du despotisme, chacun fait tout ce qu'il peut pour se dispenser de loger de pareils hôtes. Les habitans d'un lieu publient que la peste régné chez eux, ils abandonnent même leurs demeures, & emmenent avec eux, chevaux & chariots, afin de ne pas être

obligés d'en fournir; de sorte que la partie du pays que l'on doit traverser devient en quelque sorte déserte. D'ailleurs, l'officier qui sert d'escorte, trouve à gagner considérablement sur les provisions & les voitures qu'il se fait payer en argent, & au delà de ce qui est nécessaire, maltraitant les paysans au point qu'ils ne font leur devoir que par force; & si le long de la route on en trouve quelques-uns qui n'ayent pu se sauver comme les autres, on les oblige de livrer leurs voitures & leurs chevaux. On ne traite pas avec plus d'égards tout autre voyageur assez malheureux pour faire une telle rencontre.

Le voyage qui a fait naître ce journal conduisait M. Porter à traverser une partie de la Bulgarie, & ensuite la Moldavie dans toute sa longueur. Les peuples qui habitent la première de ces provinces sont misérables, mal logés, plus mal meublés encore, cherchant continuellement à soustraire leur mince fortune aux regards avides & cruels de leurs supérieurs. La langue qu'ils parlent est une dialecte de l'Esclavonne, leur religion est la chrétienne, mais ils n'en connaissent que les jours de fêtes ou de jeûne, font le signe de la croix, réverent quelques images, & vivent dans une ignorance par-

faite de tout le reste. Leurs prêtres dépendent d'Evêques, qui reconnaissent le Patriarche de Constantinople, & ne sont pas plus éclairés que les autres. Ils prennent leurs paroisses à ferme, pour ainsi dire, des Evêques, & leur en payent un prix fixe annuel. Cependant la Bulgarie est une province fertile, qui rendrait abondamment, si elle était cultivée. A en juger par les quartiers qui se trouvent le long des grandes routes, on la croirait presque inhabitée, tant on y exerce de vexations, non seulement, quand il s'agit d'un Ambassadeur, mais encor au passage du moindre officier ou courrier dépêché par la Porte.

La Moldavie, après avoir été long-tems indépendante, gémit aujourd'hui sous le pouvoir des Turcs; quoiqu'elle ne leur soit pas soumise directement; mais elle obéit à des princes choisis par le Grand Seigneur, & qu'il revoque quand il lui plait. A la vérité, il ne peut nommer que des chrétiens, & aucun musulman ne peut avoir d'emploi dans cette province. Ces princes achètent cette dignité à force d'argent, & par cette raison ne sont jamais long-tems en place. Ils payent encor pour leur confirmation qui est annuelle, & sont souvent déposés immédiatement après, à moins qu'ils ne s'af-

furent d'une protection puissante en fournissant de nouvelles sommes. Aussi se ha-tent-ils de se dédommager de tant de frais aux dépens de leurs sujets précaires, qu'ils trouvent moyen de vexer en mille manières, & leurs principaux officiers, qui savent qu'au premier changement de souverain on ne manquera pas de les déposer, se dépêchent aussi de faire leur main.

On prétend que le prince tire chaque année près d'un million & demi de piastres de la Moldavie, & tout cet argent sort de la province, de même que celui que les officiers ont amassé & qu'ils emportent en quittant. D'autres sommes s'exportent aussi pour acheter des étoffes, des pelléteries, des épices & divers objets de luxe. Mais d'un autre côté, l'argent rentre dans la Moldavie par la quantité très-considérable de bœufs, de chevaux, de moutons, de bled, de bois de construction, de miel & de cire qu'on en tire chaque année. Le terroir en est fertile, on y trouve des vignes en quantité, qui produisent d'excellens vins, les forêts sont remplies de bêtes fauves & de gibier. En un mot, il paraît que rien ne manquerait au bonheur de ces peuples si, soumis à un gouvernement plus tolérable, ils étaient à l'abri du pouvoir arbitraire, & des

maux infinis qui en font les suites.

La langue des Moldaves est un mélange de Turc & d'Esclavon , mais le latin & l'italien y dominent sensiblement , ce qui provient du commerce que les Italiens ont eu il y a quelques siècles dans ce pays-là. Aussi trouve-t-on encor plusieurs inscriptions Gênoises à *Suciava* , ancienne capitale , & le chateau , en partie ruiné , porte les armes de cette république.

Il y a en Moldavie des nobles connus sous le nom de *Bojars* , qui signifie *guerriers* , & trois Evêques soumis à un Archevêque. Lors qu'ils ont été une fois nommés , ils sont indépendans du Prince & du Patriarche de Constantinople , & ne payent que la moitié des impots.



II. LES PÉLOPIDES , ou *Atrée & Thieste* ,  
Tragédie par M. de Voltaire. Lausanne,  
chez F. Grasset. &c.

Tout le monde connaît la Tragédie d'*Atrée & Thieste* par Crébillon , cette pièce remplie d'horreur , dans laquelle il a développé avec tant de force les mouvemens de la plus horrible vengeance. On lui a repro-

ché quatre défauts essentiels : “ le premier  
 „ dit un des princes de notre littérature ,  
 „ c'est la rage qu'un homme montre de se  
 „ venger d'une offense qu'on lui a faite il  
 „ y à vingt ans. Nous ne nous intéressons  
 „ pas à de telles fureurs , nous ne les par-  
 „ donnons que quand elles sont excitées  
 „ par une injure récente qui doit troubler  
 „ l'ame de l'offensé , & qui ément la nôtre.  
 „ Le second, c'est qu'un homme qui , au  
 „ premier acte , médite une action détesta-  
 „ ble , & qui sans aucune intrigue , sans  
 „ obstacles & sans danger l'exécute au cin-  
 „ quieme , est beaucoup plus froid encore  
 „ qu'il n'est horrible , & quand il mange-  
 „ rait le fils de son frere , & son frere mê-  
 „ me , tout cruds & sur le théâtre , il n'en  
 „ ferait que plus froid & plus dégoûtant ,  
 „ parce qu'il n'a eu aucune passion qui ait  
 „ touché , parce qu'il n'a point été en pé-  
 „ ril , parce qu'on n'a rien craint pour lui ,  
 „ rien souhaité , rien senti.

*Inventez des ressorts qui puissent m'attacher.*

„ Le troisieme défaut est un amour inu-  
 „ tile , qui a paru froid , & qui ne sert ,  
 „ dit-on , qu'à remplir le vuide de la piece.  
 „ Le quatrieme vice , & le plus revoltant  
 „ de tous , est la diction incorrecte du poë-

me. Le premier devoir quand on écrit est de bien écrire. Quand votre piece seroit conduite comme l'*Iphigénie* de Racine, les vers font-ils mauvais, votre piece ne peut être bonne.

C'est ainsi que M. DE VOLTAIRE releve les fautes de Crébillon; mais s'il prononce avec sévérité, il n'oublie pas la modestie qui convient à un homme de lettres, quelque rang qu'il occupe sur le Parnasse. " Si ces quatre péchés capitaux m'ont toujours revolté, ajoute ce célèbre Ecrivain, si je n'ai jamais pu, en qualité de prêtre des Muses, leur donner l'absolution, j'en ai commis vingt dans cette tragédie des *Pélopidés*. Plus je perds de tems à composer des pieces de théâtre, plus je vois combien l'art est difficile. "

Pour corriger dans cette nouvelle tragédie les fautes reprochées à Mr. Crébillon, M. DE VOLTAIRE introduit *Hipodamie*, mere d'*Atrée* & de *Thieste*, *Ærope* que ce dernier a enlevée à son frere, aux autels même de l'hymen. Il suppose que *Thieste* en a eu un fils qui est encore enfant, & dont *Atrée* ignore l'existence. Dans le premier acte, c'est une mere, c'est *Hipodamie*, qui déplore les fureurs de ses deux

fils acharnés l'un contre l'autre. On parle de paix. Les principaux & le peuple las de la guerre civile, veulent reconcilier les deux freres : *Hippodamie* n'espere pas de radoucir des cœurs trop ulcérés.

*Ils se haïssent trop, Thieste est trop coupable,*

*Le sombre & dur Atrée est trop inexorable.*

*Aux autels de l'hymen, en ce temple, à mes yeux,*

*Bravant toutes les loix, outrageant tous les Dieux,*

*Thieste, n'écoulant qu'un amour adúltere, Ravit entre mes bras la femme de son frere.*

*A garder sa conquête il ose s'obstiner.*

*Je connais bien Atrée, il ne peut pardonner,*

*Erope au milieu d'eux déplorable victime, Des fureurs de l'amour, de la haine & du crime,*

*Attendant son destin du destin des combats Voit encor ses beaux jours entourés du trépas,*

*Et moi, dans ce saint temple où je suis retirée,*

*Dans les pleurs, dans les cris, de terreurs  
devorée;*

*Tremblante pour eux tous, je tends ces  
faibles bras,*

*A des Dieux irrités, qui ne m'écoutent pas.*

On propose un partage des Etats de Pélopes. Thieste aura Mycène, Atrée, Argos, *Ærope* lui sera rendue. Celle-ci recommande à *Mégare*, sa nourrice, de cacher son fils à tous les yeux. Le second acte est consacré à développer l'embaras où ces propositions mettent le malheureux *Thieste*, qui ne voulant pas avouer qu'il a un fils d'*Ærope*, n'a aucune excuse pour les refuser.

*Que deviens-tu, Thieste? Eh quoi! cette paix  
même,*

*Cette paix qui d'Argos est le bonheur suprême,  
Va donc mettre le comble aux horreurs de mon  
sort!*

*Cette paix pour Ærope est un arrêt de mort.*

*C'est peu que pour jamais d'Ærope on me sé-  
pare,*

*La victime est livrée au pouvoir d'un barbare!*

28. JOURNAL HELVETIQUE.

*Je me vois dans ces lieux, sans armes, sans amis ;*

*On m'arrache ma femme, on peut frapper mon fils.*

*Mon rival triomphant s'empare de sa proie.  
Tous mes maux sont formés de la publique joie.*

*Ne pourrai-je aujourd'hui mourir en combattant ?*

*Mycene a des guerriers, mon amour les attend !*

*Et pour quelques momens ce temple est un asile*

Au troisieme acte, *Ærope* veut se consacrer aux Dieux ; mais ses inquiétudes augmentent, lorsqu'*Hipodamie* lui annonce que ce dessein ne sert qu'à irriter son ancien époux qui l'aime encore, & qui veut la reprendre.

Dans l'acte suivant, elle se détermine à déclarer tout à *Atrée*.

*Je ne saurais tromper, je ne dois plus me taire.*

*Mon destin pour jamais me livre à votre frere.*

*Thieste est mon époux.*

A T R É E.

*Lui ?*

Æ R O P E.

*Les Dieux ennemis*

*Eternisent ma faute en me donnant un fils.  
 Vous allez vous venger de cette criminelle,  
 Mais que le châtement ne tombe que sur elle.  
 Que ce fils innocent ne soit point condamné.  
 Conçu dans les forfaits, malheureux d'être  
 né,*

*La mort entoure encore son enfance pre-  
 miere;*

*Il n'a vu que le crime en'ouvrant la pau-  
 piere.*

*Il est ainsi que vous de la race des Dieux.  
 Seigneur, avec son père on vous reconcilie ;  
 De mon fils au berceau n'attaquez point la  
 vie !*

*Il suffit de la mere à votre inimitié.*

*J'ai demandé la mort, & non votre pitié.*

*Atrée concentre sa fureur, & feint de se  
 conformer aux ordres du destin.*

Rassurez-vous. — Le doute était mon seul supplice.

Je crains peu qu'on m'éclaire — Et je me rends justice —

Mon frere en tout l'emporte — il m'enleve  
aujourd'hui,

Et la moitié d'un trône, Et vous-même avec  
lui —

De Mycene Et d'Ærope il est enfin le maître,  
Dans sa postérité je le verrai renaitre —  
Il faut bien me soumettre à la fatalité Et c.

Mais la vengeance n'en fera que plus terrible. Il donne effort à ses sentimens dans ce monologue.

Enfin, de leur complot j'ai connu la noirceur.

La perfide ! elle aimait son lâche ravisseur.

Elle me fuit, m'abhorre, elle est toute à  
Thieste ;

Du saint nom de l'himen ils ont voilé l'inceste ;

*Ils jouissent en paix du fils qui leur est né.  
Le vil enfant du crime au trône est destiné.  
Tu ne goûteras pas, race impure & coupable.  
Le fruit des attentats dont l'opprobre m'ac-  
cable.*

*Par quel enchantement, par quel prestige  
affreux*

*Tout les cœurs contre moi se déclarent pour  
eux !*

*Polémon réprouvait l'excès de ma colere ;  
Une pitié crédule avait séduit ma mere ;  
On flattait leur amour , on plaignait leur dou-  
leur :*

*On était attendri de leurs perfides pleurs ;  
Tout Argos favorable à leurs lâches ten-  
dresses,*

*Pardonne à des forfaits qu'il appelle faiblesses ;  
Et je suis la victime & la fable à la fois :  
D'un peuple qui méprise & les mœurs & les  
loix.*

*Je vous ferai frémir , Grece légère & vaine*

*Détestable Thieste, insolente Mycene.*

*Soleil, qui vois ce crime & toute ma fureur.  
Tu ne verras bientôt ces lieux qu'avec hor-  
reur.*

*Cessez, filles du Styx, cessez, troupe infernale,  
D'épouvanter les yeux de mon ayeul Tantale.  
Sur Thieste & sur moi venez vous acharner,  
Paraissez, Dieux vengeurs, je vais vous éton-  
ner.*

La catastrophe est à peu près la même que dans l'ancienne tragédie. On apporte la coupe sur laquelle les deux frères doivent jurer la paix. *Hippodamie* va présenter la coupe à *Thieste*. *Mégare* qui revient de chercher l'enfant d'*Ærope* accourt en s'écriant :

*Arrêtez!*

Æ R O P E. *Ab Mégare!*

*Tu reviens sans mon fils!*

M É G A R E se plaçant près d'*Ærope*.

*De farouches soldats  
Ont saisi cet enfant dans mes débiles bras.*

Æ R O P E.

*Quoi, mon fils malheureux!*

## M E G A R E.

*Interdite & tremblante ;  
Les Dieux que j'attestais m'ont laissée expi-  
rante.*

*Craignez tout.*

## T H T E S T E.

*Ah, mon frere, est-ce ainsi que ta foi  
Se conserve à nos dieux, à tes sermens, à  
moi ? —*

*Ta main tremble en touchant à la coupe  
sacrée ! —*

## A T R É E

*Tremble encore plus, perfide ! & reconnais  
Atrée.*

## Æ R O P E.

*Dieux, quels maux je ressens ! à ma mere ! à  
mon fils !*

*Je meurs !*

*Elle tombe dans les bras d'Hippodamie &  
de Thieste.*

## A T R É E.

*Tu meurs, indigne Ærope, & tu mourras ;  
Thieste,*

*Ton détestable fils est celui de l'inceste ;  
Et ce vase contient le sang du malheureux.  
J'ai voulu de ce sang vous abreuver tous  
deux.*

La nuit se répand sur la scène , & on entend le tonnerre.

A T R E'E *tire son épée.*

*Ce poison m'a vengé , glaiive , acheve. --*

T H I E S T E.

*Ab , barbare !*

*Tu mourras avant moi. -- La foudre nous  
sépare. ----*

Les deux freres veulent courir l'un sur l'autre, le poignard à la main. Polémon & Idas les défarment.

A T R E'E.

*Crains la foudre & mon bras ; tombe , per-  
fide , & meurs.*

H I P P O D A M I E.

*Monstres , sur votre mere épuisez vos fureurs.  
Mon sein vous a portés , je suis la plus  
coupable.*

Elle embrasse Ærope , & se laisse tomber auprès d'elle sur une banquette. Les éclairs & le tonnerre redoublent.

## T H I E S T E.

*Je ne puis t'arracher ta vie abominable,  
Va, je finis la mienne. ( Il se tue. )*

## A T R É E.

*Attends, rival cruel,  
Le jour fuit, l'enfer m'ouvre un sépulcre  
éternel ;  
Je porterai ma haine au fond de ces abîmes,  
Nous y disputerons de malheurs & de crimes.  
Le séjour des forfaits, le séjour des tour-  
mens,  
O Tantale ! o mon pere ! est fait pour tes  
enfans.  
Je suis digne de toi, tu dois me reconnaître,  
Et mes derniers neveux m'égaleront peut-  
être.*



IV. - *Exposition abrégée de l'utilité des con-  
ducteurs électriques. Brochure in - quarto,  
d'une feuille & demi. Geneve. 1771.*

*M. le Professeur DE SAUSSURE, qui cul-  
tive les sciences naturelles avec tant d'ar-*

deur & de succès, avoit dressé à Geneve un *conducteur* électrique, qui allarmait ses voisins. Le peuple qui ignore la principe de la Physique, craignait que cette machine n'attirât sur les maisons voisines le danger que M. De Saussure voulait éloigner de la sienne. Certaines gens allaient jusqu'à soutenir, qu'en supposant même qu'on put par ce moyen se garantir de la foudre, c'était porter atteinte aux desseins de la Providence, que de prendre tant de précautions.

A ces terreurs chimériques, à ces censures odieuses de la superstition & de la méchanceté, quelles armes opposera l'homme sage? M. DE SAUSSURE a réussi à dissiper l'orage, en discutant avec précision les principes physiques sur lesquels cette construction est fondée. Sa brochure, dont il a fait distribuer gratuitement des exemplaires, renferme quelques observations intéressantes, dont nous croyons devoir donner le précis.

C'est un principe reconnu que la foudre n'est autre chose qu'une forte étincelle électrique. On a vu le fluide électrique accumulé par l'art, produire en petit exactement les mêmes effets que produit la foudre, se mouvoir avec la même vitesse, s'attacher comme elle aux matières métalliques,

les mettre en fusion , tuer certains animaux , répandre la même lumière & la même odeur. Enfin , quand on a observé les traces de ce terrible météore , on a reconnu qu'il avait suivi la même route , & causé les mêmes ravages qu'aurait produit l'électricité artificielle , si en lui donnant la même direction , on avait pu lui donner la même force.

On pourrait donc appliquer au tonnerre toutes les observations faites sur le fluide électrique. Or on a éprouvé que les corps métalliques terminés en pointe ont la propriété d'attirer & de dissiper la matière électrique. Si un homme approche du corps le plus fortement électrisé , la pointe d'une aiguille , toute l'électricité attirée par cette pointe passe dans l'homme , & de là dans la terre , où elle se perd. Cette attraction se fait si promptement , qu'il est impossible de tirer d'un corps électrisé une forte étincelle avec la pointe d'une aiguille , parce qu'elle a toujours assez de tems pour absorber en s'approchant toute l'électricité d'un corps.

Les physiciens ont donc pensé , que puisque le tonnerre n'est que l'électricité concentrée dans les nuages , qui se décharge subitement sur des corps non électrisés , on parviendrait à empêcher le tonnerre , si l'on pouvait dissiper cette électricité. Pour cela

ils ont imaginé de dresser des aiguilles de métal, aussi près des nuées qu'il serait possible, & de lier par des fils métalliques une communication entre ces pointes & la terre, afin que l'électricité se dissipât peu à peu en se communiquant à la terre. Le conducteur est donc une pompe qui soutire & vuide peu à peu la matière dont la nuée est chargée, pour la répandre dans la terre avec laquelle il communique.

Il est vrai qu'on a vu quelquefois la nuée venir avec une si grande vitesse, que le conducteur n'a pas eu le tems de la décharger entièrement; mais dans ce cas même, la foudre a passé au travers du conducteur sans causer le moindre dommage. Un conducteur élevé sur la maison de M. West, à Philadelphie, & dont l'extrémité inférieure pénétrait sous le pavé de la rue, fut frappé d'un coup de tonnerre le plus fort qu'on eut jamais entendu, & l'unique effet qu'il produisit fut de fondre la pointe du conducteur. On ne connaît que deux ou trois exemples semblables, & l'on peut être moralement certain, que sans eux, les maisons auraient éprouvé tous les ravages du tonnerre.

*Mais, dira-t-on, M. RICHMANN n'a-t-il pas été tué par la foudre qu'il avait attirée sur lui-même par un appareil tout semblable à*

*celui que l'on voudrait établir ?* M. RICHMANN fut tué à Pétersbourg le 6. d'avril 1753, parce que son appareil était essentiellement vicieux. Il avait élevé sur le toit de sa maison une barre de fer qui attirait l'électricité des nuées, pour la conduire par le moyen des fils de fer jusques dans sa chambre, où elle était soigneusement renfermée. La matière électrique condensée & n'ayant aucune issue, s'élanca à son front sous la forme d'un globe de feu, & l'étendit mort sur la place. Ces expériences étaient alors si nouvelles qu'il n'est pas étonnant qu'on ne connût point encore toutes les précautions qu'il faut prendre.

L'appareil de M. de S., construit d'après celui de M. FRANCKLIN, n'est sujet à aucun inconvénient. Il faut que le fil du conducteur soit interrompu quelque part, autrement l'électricité passerait sans qu'on s'en aperçût; mais cette interruption n'est que d'un pouce, & le fluide électrique franchirait sans peine un aussi court espace; mais on lui facilite encore ce passage. On fixe un timbre de pendule à la partie du conducteur qui communique avec les nuées & un autre timbre à celle qui communique avec la terre; on suspend un petit battant de métal entre les deux timbres, & quand

L'air est électrique, ce battant alternativement attiré & repoussé fait passer toute l'électricité de l'un à l'autre.

Autre objection : *Il n'y a pas d'apparence, dit-on, que la matière fulminante contenue dans un nuage capable de couvrir une grande ville, se filtre dans l'espace de quelques minutes par une aiguille grosse comme le doigt, ou par le fil de métal qui sert à la prolonger.* Observons d'abord que cette objection supposée vraie prouverait que les conducteurs sont inutiles, & non qu'ils sont dangereux. Mais ceux qui parlent ainsi ont-ils une idée juste des propriétés du fluide électrique, l'un de plus subtils qui soient connus dans la nature, & par là même susceptible de la plus grande condensation, & se mouvant avec une telle vitesse qu'on n'a pas pu parvenir à la mesurer. Nous voyons dans la machine électrique, cette matière accumulée par le frottement dans une grande masse de corps isolés, se décharger en un instant indivisible par une étincelle qui passe au travers d'un fil plus fin qu'un cheveu. Par conséquent, une aiguille de fer *grosse comme le doigt* pourrait absorber en quelques minutes, non seulement la matière fulminante d'une nuée, mais celle du globe entier.

Quelques personnes enfin se sont imaginées, qu'un conducteur pourrait bien être un préservatif pour la maison au dessus de laquelle il est placé ; mais qu'il rejette le danger sur les édifices voisins. Les principes exposés ci-devant réfutent pleinement cette objection. Les conducteurs épuisent l'électricité des nuées & ne la repoussent jamais ailleurs.

L'expérience a consacré l'utilité de cette invention. Elle est universellement adoptée dans les colonies Anglaises de l'Amérique septentrionale, où la fréquence des orages rend cette précaution plus nécessaire, & donne plus d'occasion de constater son utilité. On vient de placer des conducteurs sur l'Eglise de S. Paul de Londres, le plus beau morceau d'architecture qu'il y ait dans toute la Grande Bretagne. Le grand Duc de Toscane vient aussi d'en faire placer sur tous les magasins à poudre de ses états. Ainsi c'est à l'Angleterre que l'Europe doit les conducteurs, comme elle lui doit l'inoculation ; & c'est en France que l'une & l'autre ont éprouvé le plus d'oppositions.

Mais que diront ceux qui voudraient faire envisager un conducteur comme contraire à la sûreté publique, quand ils apprendront que peut-être la maison qu'ils

habitent, & à coup sûr plusieurs édifices publics, sont ornés de véritables conducteurs. Les girouettes, les flèches, les pommiaux, qui sont au faite de quelques bâtimens produisent les mêmes effets que la pointe du conducteur. Les tuyaux qui conduisent les eaux depuis les toits jusqu'à terre tiennent exactement la place du fil de fer de la machine. Peut-être même est-ce à cet avantage accidentel que plusieurs tours & autres bâtimens doivent leur conservation. Mais si les toits sont couverts en tout ou en partie de fer blanc, de plomb, ou de quelque métal, sans qu'il y ait aucune issue pour la matière fulminante qu'ils attirent, c'est le vrai moyen d'attirer la foudre sur les édifices couverts de cette manière.

Si donc la crainte des nouveautés a empêché jusques à présent d'ériger des conducteurs pour préserver les magasins à poudre, on pourrait au moins y adapter des tuyaux de plomb ou de fer, qui descendraient le long des murs, & pénétreraient jusques dans la terre.





V. SALOMON GESSNERS &c. *Oeuvres de M. S. GESSNER. Troisième partie. Zurich, chez Orell, Gessner, Fueslin & comp. 1 vol. in-octavo. 221. pages.*

Nous nous empressons d'annoncer à nos Lecteurs cette nouvelle production d'un des plus célèbres littérateurs de la Suisse. La France accueillira ce volume avec le même empressement qu'elle a montré pour tous les ouvrages du même auteur. La traduction qui s'en prépare est de M. HUBER, qui est déjà connu par ses succès dans la même carrière. Voici le *projet de souscription* que M. GESSNER vient de publier.

M. GESSNER va donner au public un volume de nouvelles Idylles. Ses premiers ouvrages ont été reçus si favorablement dans les pays étrangers & surtout en France, qu'il ne s'intéresse pas moins à la traduction de celui-ci qu'à l'original même. Il se propose de faire paraître l'un & l'autre en même tems.

Les nouvelles Idylles ont été traduites, avec tout le soin possible, par M. Huber, que les services qu'il a déjà rendus à la littérature allemande ont assez fait connaître.

M. Gessner désire de mériter encore une fois les suffrages qu'il a eu le bonheur d'obtenir, chez une nation éclairée, qui par des chefs-d'œuvres en tout genre, a acquis, depuis long-tems, le droit d'apprécier le mérite & les talens.

M. Gessner a communiqué son projet aux amis qu'il a à Paris, & particulièrement à Mr. Diderot, dont l'approbation lui a toujours été précieuse. Cet homme connu dans la république des lettres, a eu la bonté de lui envoyer, en manuscrit, deux contes moraux, pour être joints à la traduction des nouvelles Idylles. M. Gessner se trouve heureux de pouvoir offrir à la France un présent, qu'elle recevra sans doute avec plaisir, & qui fera le monument d'une amitié, que la seule culture des lettres a fait naître entre deux hommes, que des contrées éloignées ont toujours tenus séparés.

Les Idylles & les deux contes seront publiés en français, aux frais de Mr. Gessner. L'édition sera soignée par lui-même. On l'imprimera in 4to. sur du beau papier.

Le dessein est depuis plusieurs années une des principales occupations de l'auteur. Le public jugera, par cet ouvrage, à quel degré il réunit l'art du peintre à celui du

poète. Sans compter un grand nombre de vignettes & d'autres ornemens relatifs au poeme , & qui feront la plupart dans le gout des bas-reliefs antiques , il y aura dix gravures historiques , qui représenteront les scènes des Idylles les plus susceptibles de l'expression pittoresque. L'auteur les a travaillées avec le plus grand soin , tant pour la composition , que pour l'exécution.

On pourra souscrire pour cet ouvrage à Zurich , chez Mrs. ORELL GESSNER , FUESSLIN & comp. à Neuchatel , chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE , & chez les principaux Libraires de Suisse , de France , & d'Allemagne , jusqu'à la fin du mois de mai , après quoi l'édition fera promptement exécutée , les planches étant déjà toutes prêtes. Le nombre des exemplaires sera fixé par celui des souscripteurs , dont les noms seront mis à la tête de l'ouvrage. Ceux qui n'auront pas souscrit ne pourront plus se le procurer.

Le prix de la souscription est de 18. liv. argent de France , dont la moitié sera payée en souscrivant , & l'autre en recevant le livre.





VI. *Uberzeugender beveis , &c. c. à d. Traité, par lequel on démontre , que si le L. Cercle de Souabe , prolonge davantage les défenses d'exporter des grains en Suisse , il en resultera dans peu une perte notable pour ce Cercle & pour tous le Etats qui le composent.*

Ce petit écrit qui a paru dans le courant de mars , à Schaffouse , tend à rétablir la *liberté du commerce* des grains dans cette partie de la Suisse , & à procurer de nouvelles ressourcés contre la disette. Tous les bons citoyens desirent qu'il atteigne un but si louable.



VII. On a pu voir annoncé dans les papiers publics , le prix proposé par l'Evêque de Dercy en Irlande. Ce Prélat invitait tous les savans & les amateurs , de lui fournir le plan d'un pont d'une nouvelle construction solide & avantageuse , & de la longueur de 527 pieds. Nous nous croyons

obligés d'instruire le public , que le plan fourni par M. JEAN GRUBERMANN , résidant dans l'abbaye de Wettingen , a été approuvé de tous les gens de l'art qui l'ont examiné. En conséquence le savant prélat lui a fait présenter cent guinées, en l'invitant à se charger lui-même de la direction de l'ouvrage.



---

 SECONDE PARTIE.
 

---

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.  
 DE L'EUROPE.
 

---

## FRANCE.

- I. *Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle & sur les arts, &c. par M. l'abbé Rozier. Paris, chez Legeay. in-douze.*

Presque tous les auteurs qui ont écrit sur la vigne, ont négligé de décrire les insectes destructeurs de cette plante. Il était cependant essentiel de les décrire parfaitement, puisque sans certaines connaissances préalables, on ne saurait arrêter les ravages de ces animaux. Tout ce qu'on va lire, ainsi que ce que nous avons rapporté dans le journal précédent, est constaté par des expériences multipliées.

Les ennemis de la vigne sont en grand nombre

nombre. Le *ver blanc*, ou larve du *hanneton*, pénètre jusqu'aux racines qu'il ronge. Le *hanneton* à peine sorti de terre, en dévore les feuilles encore tendres ; le *gribouri* coupe les bourgeons ; le *charenson* roule les feuilles & cause leur desséchement ; un autre se retire dans la substance même de la grappe, d'où il fait des incursions sur les fleurs à peine nouées, & détruit souvent en peu de jours la moitié de la récolte.

Quelque commun que soit le *hanneton* du mois de mai, on le connaît très-imparfaitement. On a remarqué qu'en certaines années, ils ont le cou couvert d'une plaque rouge, & dans les autres d'une plaque noire, que quand l'année leur est favorable, c'est un grand malheur pour les arbres comme pour les vignes, dont ils dévorent toutes les feuilles, dans un tems où ils en ont le plus besoin, pour faciliter la poussée des branches. On fait encore que les *hannetons* disparaissent au bout de deux mois, mais ce qu'on n'a peut-être pas observé, c'est que ces mêmes hannetons pondent des œufs, dont il se forme des vers qui, au bout de quatre ans, deviennent hannetons. Peu de personnes savent aussi que l'on peut prédire s'il y aura dans une année peu ou beaucoup de hannetons, & de quelle couleur seront

les plaques de leur col. Il y a deux sortes de hannetons, ou peut-être deux variétés de la même espèce, qui paraissent de deux années l'une. La première sorte a les plaques rouges, & la seconde les a noires; la pointe qui termine leurs corps est petite dans les premiers & plus forte dans les seconds. La houppette feuilletée qui se trouve à l'extrémité de leurs antennes, indique un mâle quand elle est longue, & une femelle quand elle est courte. Les antennes sont repliées sur les yeux qui sont noirs & placés au bas de la bouche.

Sous les étuis des ailes transparentes du hanneton sont placés les petits trous par où ces animaux respirent; ils en ont encore deux autres, au bas de la plaque du cou, cachés sous des poils touffus. Les deux pieds de devant sont plus courts; la partie du milieu est plus forte & plus large, leur bord est coupant & garni de deux ou trois pointes, au moyen desquelles l'animal peut creuser la terre, lors même qu'elle est fort dure; les quatre autres pieds sont aussi terminés par deux crochets. Le corps du hanneton est garni sous le ventre d'un poil jaune grisâtre, ceux de la tête sont plus courts. On en découvre avec le microscope sur la superficie des ailes; & sur

les jambes ; avec la vue simple , on n'y voit qu'une espece de poudre.

Après que les hannetons se sont accouplés , la femelle creuse un trou de la profondeur d'un demi pied ; & c'est là qu'elle pond des œufs oblongs , d'un jaune clair. Cela fait , l'animal reffort , & se nourrit encore quelque tems de feuilles d'arbres , après quoi il meurt. Il est probable que les hannetons ne font qu'une ponte par an.

M. Roessel ; pour observer la ponte de ces animaux , en ramassa un grand nombre , après qu'ils se furent accouplés , qu'il conserva dans des pots de verre remplis de terre & de gazon. Au bout de quinze jours , il y trouva quelques centaines d'œufs. A la fin de l'été , c'étaient de petits vers , à qui il fallait donner de nouvelle nourriture en leur fournissant du gazon frais. Ils passerent l'hiver dans une cave , où ils continuèrent à prospérer. Au mois de mai , ils étaient devenus si forts , qu'il leur fallait du gazon tous les trois jours , & bientôt tous les deux jours , enfin il n'y eut plus d'autre moyen de les entretenir , que de les mettre dans des pots où l'on avait semé des laitues & d'autres légumes , dont les racines leur servaient de nourriture. Dans leur seconde

année, ces vers ne différaient pas de ceux qu'on nomme vers blancs.

Les vers passèrent encore la troisième année sans aucune transmutation. Ils devinrent plus gros, ils eurent jusqu'à un pouce & demi de long: c'est alors qu'ils font le plus de dégât. Ce ver ne sort de la terre que lorsqu'on l'en tire, & dès qu'il est en liberté, il s'y renferme bien vite; c'est un morceau friand pour les oiseaux.

Il change de peau au moins une fois par an. Quand il sent qu'elle devient trop étroite, il creuse une petite caverne pour s'y dépouiller. Après cette opération, il ressort, jusqu'à ce que les premières gelées le forcent de s'enfoncer dans la terre, à une profondeur où il n'ait rien à craindre du froid. Il s'y fait une caverne lisse & unie. Parvenu à sa quatrième année, peu de tems après sa demeure faite, il commence à se gonfler, & il quitte avant la fin de l'automne sa dernière peau de ver, pour prendre la peau de *chrysalide*. La configuration extérieure annonce déjà quelle sorte d'hanneton y est contenue. Quand on irrite cette chrysalide, on observe qu'elle a un mouvement sensible, elle peut même se tourner. Au commencement de février, c'est un hanneton jaunâtre, qui ne prend

de la dureté & de la couleur qu'au bout de dix à douze jours , & qui ne sort de terre que deux ou trois mois plus tard , dans le courant de mai. C'est ce qui fait que dans cette saison la terre est comme criblée de trous. Si après que ces animaux sont fortis , il survient une petite gelée , ou une pluie froide , il en périt beaucoup , la ponte est petite cette année-là , & l'espece beaucoup moins nombreuse quatre ans après. L'extrême chaleur leur est aussi pernicieuse que le grand froid.

Tout concourt à attirer les *hannetons* sur la vigne , ses feuilles encore tendres leur offrent une nourriture délicate , la terre fraîchement remuée les invite à déposer leurs œufs , l'exposition des vignes , qui est ordinairement de l'orient au midi , les met à couvert des vents froids ; aussi s'y jettent-ils en foule.

Un autre ennemi de la vigne est une espece de *charenson* , que l'on peut nommer le *rouleur* , ou *charenson de la vigne* , *Carculio Bacchus* LINN. Les antennes de cet insecte sont coudées dans le milieu ; la trompe est noire & de la largeur du corselet ; les étuis durcis renferment au dessous deux ailes repliées , membraneuses & transparentes. La couleur est d'un

beau vert-rougeâtre pour les femelles, & d'un bleu tirant sur le brun pour les mâles. Le dessous du corps & du corselet est noir. Les pattes, au nombre de trois de chaque côté, sont composées de trois articulations. Cet insecte dépose dans les feuilles de vigne des œufs qui sont clairs, ronds, d'un blanc jaunâtre, & de la grosseur d'une tête d'épingle. Le ver, ou *larve* qui en provient, a six lignes environ de longueur, & une d'épaisseur, la peau du corps est blanche & lisse, celle de la tête est jaune.

Le *rouleur* paraît lorsque la vigne commence à pousser ses feuilles, il se nourrit des plus tendres & cause alors peu de dégât. Au mois de Juin, il choisit la feuille la plus saine, à laquelle il fait des incisions vers la queue. Ces incisions brisent les canaux de la sève, & la feuille ne recevant plus de nourriture, se flétrit. Après cette première opération, l'animal piquant la nervure du petit lobe extérieur, y dépose ses œufs, qu'il recouvre d'une espèce de *gluten*, alors ce lobe se roule sur lui-même en forme de spirale. Dès que le premier lobe est roulé, l'insecte attaque la nervure du second, mais en sens contraire, pour former une nouvelle spirale tour

née dans un sens opposé. Il y a donc deux lobes , dont la spirale commence de droite à gauche , & deux de gauche à droite , enfin la cinquieme sert de recouvrement à toutes les autres. L'œuf ainsi préservé reste huit à dix jours sans éclore ; après ce tems , il en sort un petit ver , qui creusé tout autour de lui la feuille desséchée , dont vraisemblablement il se nourrit. Il reste dans cet état jusqu'à ce qu'il se change en chrysalide , d'où il sort enfin pour former le *charenson* de la vigne. Au mois de novembre , lorsque la vigne commence à perdre ses feuilles , il se retire sous l'écorce du bois ; ce tems passé , il est impossible de le retrouver jusqu'au printems suivant.

Ainsi , la vigne est ravagée par quatre ennemis redoutables , la *larve* , ou le ver *du hanneton* , ronge les racines de la vigne & cause souvent la perte du cep , le hanneton dévore les feuilles , le *rouleur* , ou *charenson* , les roule , le *gribouri* , ou *coupe-bourgeon* , cerne le bourgeon dès qu'il commence à s'épanouir , enfin le *ver-coquin* , ou *larve de la teigne* , coupe la grappe & vit au milieu de ses fleurs & de ses grains.

Le soin d'un seul vigneron ne suffit pas pour anéantir ces animaux. En vain tra-

vailleurez-vous à les extirper dans votre propre fond, si les cultivateurs des vignes voisines n'opèrent pas comme vous. Il n'y a qu'une ordonnance générale, sous peine d'amende contre les propriétaires, qui puisse ranger les vigneronns à leur devoir. On a en France de pareilles ordonnances, mais on reconnaît qu'elles sont infructueuses, parcequ'elles sont trop générales, & que les préposés sont trop éloignés, ou trop occupés pour veiller par eux-mêmes à l'exécution. Le meilleur moyen peut-être pour appuyer de tels réglemens, c'est l'exemple que devraient donner les seigneurs & leurs fermiers.

Mais ces principes coactifs ne sont pas du ressort du Physicien, & il faut avouer que ceux que M. l'A. R. indique ne sont pas suffisans.

Le *ver blanc* se tenant caché dans la terre à une profondeur plus ou moins considérable, ne peut pas être attaqué directement, si l'on en rencontre quelquefois dans les labours, il faut avoir soin de les détruire. Devenu *banneton*, l'ennemi est plus facile à découvrir, c'est alors qu'il faut se réunir pour l'attaquer tous ensemble. Le tems le plus favorable pour cela c'est pendant la fraîcheur du matin, ou

durant la grosse chaleur du midi. On a prétendu que les hannetons préfèrent les feuilles de fèves à celles de la vigne, qu'ainsi il fallait en semer en plusieurs endroits, & les brûler ensuite avec l'engeance qui s'y est rassemblée; mais l'expérience a démontré que ce moyen est insuffisant.

Le *gribouri* est plus difficile à détruire que le hanneton, parce qu'on ne lui connaît point de demeure fixe. Le *charenson rouleur* au contraire dépose ses œufs dans les feuilles torses, & le *ver-coquin* ne s'écarte pas de la grappe où il a choisi son domicile. La feuille roulée & la partie de la grappe attaquée sont très-visibles. Des femmes, des enfans peuvent les couper pour les brûler hors de la vigne. Une seule personne peut visiter avec exactitude, plus d'une ouvrée, (dans certains endroits on appelle cet espace un *ouvrier de vigne*); mais il faut que l'opération soit faite dans l'espace de quinze jours au plus.

On propose encore d'enlever avec des instrumens de bois l'écoice extérieure & sèche de la vigne, ayant soin de porter tout ce qu'on enlève hors de la vigne pour le brûler. C'est dans ces interstices que se réfugient ces petits insectes. Toutes ces précautions & d'autres qu'on pourrait imaginer, sont inutiles si on n'est pas secon-

dé par le concours de tous les propriétaires.



II. *Essais historiques & critiques sur les Juifs anciens & modernes, ou supplément aux mœurs des Israélites, par M. l'abbé Fleuri, &c. 2 vol. in-douze. Lyon, chez J. M. Barret. 1771.*

Les livres saints peuvent être considérés sous deux points de vue : 1°. Comme le dépôt des loix divines & de la révélation. 2°. Comme l'histoire du peuple Juif, dont les diverses révolutions servent de preuves à cette même révélation. Ces livres deviennent donc le recueil le plus respectable, pour tout homme qui cherche à connaître les vérités & les devoirs de la religion.

Mais le style figuré des auteurs sacrés, les allusions à divers usages de leurs tems, & même les différences qui semblent se trouver entre quelques passages, & entre les diverses versions, sont autant de difficultés qui embarrassent le plus grand nombre des lecteurs. On a, il est vrai, divers commentaires, mais l'usage en est restreint

par la difficulté d'acquérir & de lire ces volumineuses productions.

Il manquait un ouvrage, qui, dégagé des discussions savantes, rassemblât les éclaircissemens épars dans les différens commentaires, pour lever les difficultés qui semblent se présenter à la simple lecture de l'Écriture sainte. Tel est le plan du livre que nous annonçons. Quoique l'auteur paraisse attaché à la communion de Rome, il a principalement consulté les auteurs protestans, & entr'autres MM. de *Beaufobre*, *Saurin*, *Ostervald* & *Chais*. On voit qu'il a lu les peres & les Rabbins. Il discute les différens sentimens; il évite les illusions de l'incrédulité, & les prestiges de la superstition. On découvre dans son travail le savant éclairé, le chrétien respectueux & le philosophe impartial.



III. *L'Indigent*, drame en quatre actes en prose, par M. MERCIER. Paris, 1772.

M. *Mercier* présente dans ce drame le contraste de la richesse & de l'indigence. Il peint avec énergie la dureté & l'injustice

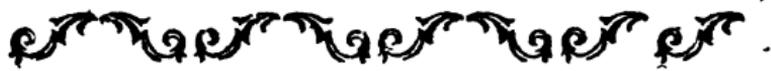
d'un riche débauché, la constance, l'honnêteté & la droiture, vertus qui rendent la pauvreté intéressante & respectable.

*Joseph & Charlotte* sont nés dans un village, qu'ils viennent de quitter, après avoir perdu un pere digne de toute leur tendresse. Cet homme vertueux chargé de recueillir les tailles dans son hameau, n'a pas eu le courage, ou la barbarie, d'exécuter d'infortunés laboureurs. C'est pour cela qu'on le conduit en prison. Ses deux enfans le suivent à Paris, pour lui procurer par leur travail les secours dont il a besoin. Ils logent dans une salle basse, ouverte de tous côtés, & sans feu au milieu de l'hiver. *Joseph* a passé la nuit pour achever une pièce de toile, qu'il veut vendre pour soulager son pere & payer son loyer. Tandis que sa soeur est seule, elle reçoit une visite du propriétaire de la maison. C'est un procureur, qui vient avec l'intendant de *M. Delys*, jeune homme très-riche. Son dessein est de lui montrer le logement de *Joseph*, dans l'espérance qu'il lui conviendra pour deux jolies levrettes blanches, dont on a fait présent à son maître; mais l'endroit ne paraît pas digne de recevoir ces animaux précieux. Il offre alors de leur céder la chambre de ses clerks qu'il fera monter

plus haut. Le froid chasse bien-tôt ces hommes durs, mais l'intendant a remarqué que Charlotte est très-jolie. *Delys*, qui en est instruit, ne manque pas de songer à la séduire. Il fait venir Joseph, il lui donne cinquante louis, & ne parait que généreux à un homme qui a des mœurs simples & honnêtes. Possesseur de cette somme, *Joseph* vole à la prison de son pere, rompt ses fers & l'amene aux pieds de son bienfaiteur. Charlotte qui a rejeté des offres séduisantes, arrête des témoignages de reconnaissance que *Delys* recevait comme s'il les avait mérités; elle s'écrie en frémissant que son pere n'a d'autre parti à prendre que de retourner dans son cachot. Le vieillard effrayé redemande des fers; il accable *Delys* des reproches les plus justes, prononcés avec tout l'enthousiasme de la vertu. Charlotte ne peut être heureuse qu'avec un époux digne d'elle; il n'en connaît pas d'autre que *Joseph*; il fait cet instant pour lui déclarer qu'elle n'est point sa fille; qu'il a eu un frere dénaturé qui, après avoir quitté son village, en lui confiant cet enfant unique, a fait fortune & l'a oubliée. Il rend *Delys* témoin de cette déclaration, qu'il va répéter chez un notaire, promettant de revenir ensuite se mettre entre ses mains, jusqu'à

ce qu'il ait payé les cinquante louis auxquels il doit sa liberté. *Delys* reconnaît par le récit du vieillard, une sœur dont son père a déclaré l'existence dans son testament, & qu'il espérait perdue pour jamais. Cependant le vieillard, en sortant pour unir ses enfans, demande aux domestiques un notaire honnête homme, & on lui indique celui de *Delys*. Ce dernier y vole avec son procureur, pour tâcher de suborner le notaire ; mais cet homme parvient au contraire à le faire rentrer en lui-même, à reconnaître sa sœur & à partager avec elle les biens sur lesquels elle a de si justes droits.

Cette pièce qui est pleine d'intérêt a été représentée avec beaucoup de succès sur quelques théâtres d'Allemagne. La traduction allemande faite par la même personne, qui a traduit le *Déserteur*, paraîtra à cette foire de Pâque.



IV. *Bordeaux*. UN citoyen ami zélé de l'humanité, a porté les regards sur la traite des Negres ; & son cœur a été ému, quand il a calculé le nombre de ces infortunés qui périssent dans les vaisseaux qui les transportent de l'Afrique dans le nouveau mon-

de. Quelles que soient les causes qui peuvent en occasionner la perte, il a été sensible au spectacle touchant qu'elle présente ; & conduit par ce sentiment, il a fait remettre & consigner entre les mains de l'Académie une somme de *douze cent livres*, pour servir de prix, au jugement de cette compagnie, au meilleur mémoire qui indiquerait : *quels seraient les meilleurs moyens pour préserver les Nègres qu'on transporte de l'Afrique dans les colonies, des maladies fréquentes & si souvent funestes, qu'ils éprouvent dans ce trajet.*

L'Académie s'empresse de proposer ce sujet intéressant ; & pour qu'il puisse être traité d'une manière qui réponde aux vues qui en ont inspiré l'idée, elle demande :

I. Que les auteurs décrivent avec soin tous les différens symptômes de ces maladies ; qu'ils en établissent la nature & les caractères ; qu'ils en discutent les causes ; & que leurs principes & leurs systèmes soient fondés sur des faits bien observés, & suffisamment certifiés.

II. Que les moyens qu'ils proposeront pour prévenir ou guérir ces maladies, soient exposés avec précision ; qu'ils soient, autant qu'il sera possible, simples, faciles, & que leur efficacité soit confirmée par des

expériences, appuyées de toutes les attestations convenables.

En outre, les auteurs ne devront point se bornér à chercher des remèdes, uniquement déduits des principes & des expériences de la médecine curative; ils examineront de plus :

1°. Quelle serait, dans la disposition intérieure des vaisseaux qui font la traite, la distribution la plus avantageuse pour la conservation des noirs.

2°. Quels seraient les soins & le régime les plus propres à les maintenir en santé;

3°. Quel règlement serait nécessaire, pour qu'on n'employât sur ces vaisseaux, que des chirurgiens intelligens & expérimentés dans leur art.

On n'entend point déterminer précisément par l'ordre de ces questions, celui qu'on devra observer dans les mémoires qu'on demande : on a seulement cru devoir les présenter pour fixer les objets qui ont paru exiger une attention particulière.

La certitude dans les faits, la netteté & la clarté dans les détails seront sur-tout essentielles dans ces mémoires : les auteurs sont priés de ne se permettre aucune négligence à cet égard.

Quelqu'empressement

Quelqu'empressement que dut avoir l'académie, pour voir éclaircir une question aussi importante, elle a senti qu'elle ne peut l'être que par des expériences & des recherches nécessairement longues & difficiles. Cette considération l'a déterminée à fixer la distribution de ce prix au mois de janvier 1778; mais elle demande que les mémoires lui soient envoyés avant le premier janvier 1777; cette compagnie ayant voulu se réserver un an pour l'examen, afin de se décider avec plus de connaissance, sur le mérite respectif des ouvrages qui seront destinés au concours. Elle prie cependant les auteurs qui n'auront pas besoin de tout le délai qu'elle accorde, de lui faire remettre leurs pieces le plutôt qu'ils pourront.

Les paquets seront affranchis de port, & adressés à *M. de Lamontaigne, fils, conseiller au parlement, & secretaire perpétuel de l'académie.*

Les mémoires pourront être écrits en français ou en latin; on n'en recevra point dans d'autres langues, & les auteurs auront d'ailleurs l'attention de se conformer exactement aux regles prescrites dans les sociétés académiques; ils éviteront de se faire connaître; & ils mettront seulement

leurs noms avec leurs qualités, dans un billet cacheté, joint à leur ouvrage.

Le citoyen généreux qui a consacré à ce prix la somme qu'il a fait remettre, souhaiterait, comme un moyen propre à remplir avec encore plus de succès les vues de bien public qui l'ont déterminé, que tous les armateurs généralement, qui font le commerce de la traite, voulussent bien engager, soit les capitaines, soit les chirurgiens des navires qu'ils employeront à ce commerce, à tenir des journeaux où fussent soigneusement décrites toutes les maladies dont leurs esclaves pourront être attequés dans le trajet, & qui présentassent tous les détails convenables des symptômes de ces maladies, de leurs progrès & de leur issue, des remèdes qu'on aurait employés pour les traiter, du régime qu'on aurait fait observer à ces malheureux, de la qualité même des vivres qu'on leur aurait donnés; il souhaiterait qu'ils voulussent aussi faire dresser, pendant le cours de la navigation, des tables exactes de la température de l'air, soit dans l'extérieur, soit dans l'entre-pont, & faire tenir des notes de tout ce qui aurait paru influer sur la santé de leurs negres.

On sent que toutes ces observations, qui pourraient être communiquées aux savans

par la voie des journaux littéraires, augmenteraient le recueil des faits & la masse des connaissances nécessaires pour l'éclaircissement du sujet proposé. L'armateur qui écoutant la voix du sentiment honorable qui inspire ces souhaits, prendrait des mesures assurées pour que tous les objets en fussent exactement remplis, ferait sans doute un homme qui mériterait de partager la reconnaissance de l'humanité.



## A L L E M A G N E.

V. *Versuch einer teutschen nomenclatur, &c.*  
*Essai d'une nomenclature allemande des*  
*especes de M. DE LINNÉ. Erfurt. in-*  
*octavo.*

M. J. Jaques Planer, qui est l'auteur de cet ouvrage utile, se propose de donner les noms allemands, ou de rassembler tous les noms déjà connus & autorisés par l'usage, des especes de plantes de *Linné*. Dans une préface bien faite, il montre qu'il faut être parfaitement versé dans les deux langues latine & allemande, connaître à fond la botanique, avoir à sa disposition une biblio-

theque bien assortie en ce genre, & joindre à tout cela beaucoup de zele & une patience à l'épreuve. Plusieurs noms allemands dérivent des préjugés des anciens tems, ou ont été imaginés par des payfans ou par des bergers. La plupart de ces noms ne peuvent être changés par les botanistes actuels, à moins qu'ils ne veuillent rendre inintelligibles les écrits de leurs prédécesseurs. Cependant la connaissance de ces noms est la plus petite partie de l'histoire naturelle : si elle n'est pas liée avec d'autres connaissances, on peut la regarder comme parfaitement indifférente & inutile. Les diverses méthodes inventées par les botanistes modernes, ont comme détruit tous les genres & toutes les especes des anciens. Un traducteur doit approprier les noms des genres à la méthode dont il a fait choix, & dériver delà les noms des especes subordonnées à ces genres ; car inventer des noms pour les genres même, ce ferait augmenter la confusion, ce ferait, comme dit M. *Planer*, ravager les champs de Flore. Il indique les regles qu'il s'est prescrites dans le choix des noms allemands pour chaque espece, & il allegue les raisons qui l'ont déterminé à l'égard de chacune. Ce travail parait exact & fait avec soin ; il est seule-

ment à fouhaiter que le corps de botanistes s'accorde à adopter ses dénominations, & à les accompagner des noms latins, jusqu'à ce que leur usage soit pleinement & irrévocablement introduit.

\*\*\*\*\*x\*\*\*\*\*

VI. *Briefe*, &c. *Lettres de madame GOTTSCHE D. Dresde, chez Harpeter. tom. 2, in-octavo.*

LE premier volume de cet ouvrage, que nous n'avons pas eu occasion d'annoncer, est effacé par celui-ci, qui sera, dit-on, surpassé à son tour par un troisième qui est sur le point de paraître. Mde. GOTTSCHE est la Sévigné de l'Allemagne. Elle a plus de connaissances que son modèle; elle fait mieux ce qu'elle fait, mais elle n'a pas les graces piquantes qui font lire avec tant d'intérêt la marquise de Sévigné. On trouve dans ces nouvelles lettres des sentimens nobles & élevés, un vif attachement à tous les devoirs, un fond de tendresse inépuisable pour tout ce qui pouvait la mériter; en un mot, un caractère de droiture & de candeur toujours préférable au bel esprit.

Nous extrairons le compte que rend Mde.

GOTSTCHED de l'audience qu'elle obtint avec son epoux de LL. MM. II. Voici ce qu'elle écrivait là - dessus au comte de Sekendorf dans une lettre du 14 octobre 1749.

“ C'est aux soins de M. le comte Esterhasy  
 „ que nous devons la faveur dont je vais  
 „ vous apprendre les détails. Il a rempli mes  
 „ vœux & surpassé mon attente, Nous reçû-  
 „ mes l'ordre de nous rendre à Schonbrun  
 „ le dimanche 28 septembre, & de nous  
 „ trouver à dix heures dans l'antichambre.  
 „ Vous ne doutez ni de notre joie ni de  
 „ notre empressement à obéir. Je fus présen-  
 „ tée à la princesse de Trautson, qui, à son  
 „ tour, me présenta aux trois archiduchesses  
 „ ainées, en parlant de moi d'une maniere  
 „ assurément trop avantageuse. Ces augustes  
 „ princesses nous firent l'accueil le plus  
 „ gracieux, & nous permirent de leur bai-  
 „ ser la main. On nous fit passer ensuite  
 „ dans une chambre qui touche à l'appar-  
 „ tement de l'Impératrice; la princesse de  
 „ Trautson nous entretenit jusqu'à ce que  
 „ S. M. fut visible. Le moment arriva enfin  
 „ où nous vîmes paraître la première & la  
 „ plus illustre femme de l'Europe, sous la  
 „ domination de laquelle plusieurs peuples  
 „ jouissent d'un bonheur que son auguste  
 „ postérité ne peut manquer de perpétuer.

„ Je voulais fléchir le genouil, & saluer l'Im-  
 „ pératrice à l'Espagnole, mais avec le cœur  
 „ le plus patriotique qu'aucun Allemand  
 „ puisse avoir. Vous comprenez sans doute  
 „ que je fus embarrassée, & je vous en vois  
 „ rire d'ici. J'avoue que jamais je ne fus  
 „ si émue; j'éprouvais tous les sentimens  
 „ d'admiration, de respect, d'amour & de  
 „ joie. Il s'y en joignait aussi un de douleur,  
 „ en pensant que cette ravissante apparition  
 „ ne devait durer qu'un instant. Accablée,  
 „ pour ainsi dire, par ce conflit de senti-  
 „ mens & d'idées, je n'avais presque ni  
 „ force ni mouvement. L'Impératrice daigna  
 „ s'entretenir long-tems avec moi & avec  
 „ mon époux, & cet entretien aurait pu  
 „ durer encore, s'il n'était entré quelqu'un  
 „ que j'aurais pris sans balancer pour le  
 „ premier homme de la première cour de  
 „ l'Europe, quand même l'Impératrice n'au-  
 „ rait pas dit : *C'est Monsieur.* Nous recom-  
 „ mençâmes notre génudexion à l'Espagnole.  
 „ S. M. I. donna sa main à baiser à mon  
 „ époux, & nous ordonna de nous relever.  
 „ Les jeunes archiducs vinrent un moment  
 „ après avec le comte *Bathiani* leur gou-  
 „ verneur, & la princesse Charlotte les sui-  
 „ vit. L'Impératrice qui continuait à nous  
 „ adresser des propos pleins de bonté & di-

„ gnes d'elle , nous dit alors : *il faut que*  
 „ *vous voyez aussi mes autres enfans.* Nous  
 „ passâmes dans un autre appartement où  
 „ nous vîmes trois petits anges , sous l'ins-  
 „ pection de la comtesse Saura. „

Rapportons encore une lettre d'un genre différent. Elle est adressée à la maréchale de Seckendorff.

“ Vous m'avez causé la plus grande joie  
 „ en m'invitant pour la fête prochaine à  
 „ M. . . , & en me disant que j'y entendrais  
 „ un bon sermon. Je m'y rendrai avec em-  
 „ pressement ; je ne vois rien de plus  
 „ utile à la campagne qu'un homme qui  
 „ réunit toutes les qualités nécessaires dans  
 „ un pasteur. C'est un préjugé bien ridicule  
 „ & en même tems bien funeste , que de  
 „ penser qu'il ne faut pas de grands talens  
 „ à un curé de village , parce que ses audi-  
 „ teurs sont presque tous des payfans gros-  
 „ siers à qui des sermons travaillés seraient  
 „ plus nuisibles qu'utiles. Vous m'avez dit  
 „ une fois votre sentiment sur ce sujet ; je  
 „ me le rappelle avec plaisir : vous soutenez  
 „ avec raison , qu'il est bien plus dif-  
 „ ficile d'enseigner la piété & la vertu à un  
 „ pauvre peuple ignorant , que d'y conduire  
 „ des gens éclairés par la raison & par l'ex-  
 „ périence , qui se sont rendus ces objets

„ familiers , & dont les connoiffances éga-  
 „ lent au moins , & furpaffent fouvent  
 „ celles du prédicateur. Quel malheur plus  
 „ grand que celui d'un troupeau qui n'ayant  
 „ qu'un meme pasteur , quelquefois pendant  
 „ un demi fiede , ne trouve en lui qu'un  
 „ vil mercénaire ? N'est-ce pas un grand  
 „ tort pour la religion , quand elle est an-  
 „ noncée par une bouche qui la défigure &  
 „ la rend presque ridicule. Les pauvres  
 „ payfans sortent du temple fans avoir en-  
 „ trevu un seul rayon de lumiere. Je vou-  
 „ drais que tous les seigneurs laiffassent aux  
 „ pasteurs de leurs villages la liberté de  
 „ choisir un bon sermon convenable a la cir-  
 „ constance , publié par quelque habile prédi-  
 „ cateur , lorsqu'ils ne font pas en état d'en  
 „ composer de fupportables. „



## A N G L E T E R R E.

VII. *The Grecian Daughter* , &c. *La fille Grecque* , tragédie , représentée pour la premiere fois sur le theatre de Drurylane. Londres. Cadell. 1772.

On a transporté sur la scene cet acte de piété filiale , où un vieillard condamné par

un tyran à mourir de faim, est sauvé par sa fille qui le nourrit de son propre lait. Il fallait arranger sur ce trait une fable qui put fournir une pièce régulière. Voici comment s'y est pris l'auteur.

Denys vient de succéder à son père qui fut pendant sa vie le tyran de Syracuse. Le premier usage qu'il fait de son pouvoir est d'ordonner la mort d'Evandre le roi légitime. C'est alors que la pièce commence. Euphrasie, fille d'Evandre, tremble pour les jours de son père, & craint que son mari Phocion, qui est allé solliciter le secours des Grecs, ne revienne pas à temps pour sauver une tête si chère. Pour retarder l'effet des fureurs du tyran, elle porte ses pas, au milieu de la nuit, vers la tour où son père est enfermé; elle se présente aux yeux d'Arcas & de Philotas, chargés de veiller autour du prisonnier. Elle fait parler ses larmes & le cri puissant de la nature. Les gardes ne peuvent lui résister; ils lui permettent de voir Evandre, qui paraît couché sur la pierre, expirant de faiblesse; ils lui ôtent les fers qui l'accablent; ils le tirent de son cachot pour lui faire respirer un air pur, & s'écartent pour laisser Euphrasie s'entretenir en liberté avec le vieillard. C'est dans ce moment que cette ten-

tre fille qui n'a rien pour ranimer les forces d'un pere expirant, lui presente son fein, & l'invite à y chercher un aliment qui puisse prolonger ses jours. Dans cet instant Philotas revient, plein d'admiration pour cet acte de piété filiale, il lui permet d'emmener son pere; il se fait une gloire de hasarder sa propre vie pour sauver ces infortunés. Evandre est conduit par sa fille dans le tombeau de son épouse. Cependant les Grecs forment le siege de Syracuse. Denys fait une sortie, plusieurs Grecs prisonniers sont dévoués à la mort; un seul est conservé pour aller porter dans le camp la nouvelle du sort de ces malheureux. Ce Grec est Phocion, l'époux d'Euphrasie. Denys accorde a ses ennemis une treve de vingt-quatre heures, dont il se propose de profiter pour les surprendre avec avantage. Mais Phocion trouve le moyen de les en instruire. Le tyran pris dans ces propres pieges, vaincu par les Grecs, pour suivi par ses propres soldats, cherche un asyle dans le tombeau de l'épouse d'Evandre. Appercevant Euphrasie, son premier mouvement est de la poignarder, pour porter une douleur éternelle dans le cœur de Phocion, l'unique cause de ses malheurs. Evandre se précipite sur lui & le presse de le per-

cer le premier. Le tyran irrité à l'aspect de cette nouvelle victime, se tourne contr'elle, mais il est prévenu par Euphrasie, qui transportée de fureur à la vue du danger qui menace son pere, plonge le poignard dans le sein de Denys. Les Grecs rétablissent Evandre sur le trône, & ce prince en descend pour y faire monter sa fille.

Le caractère d'Euphrasie & celui d'Evandre sont très-bien dessinés, Denys est d'une maladresse qui le rend gauche. La piece en général est pleine d'intérêt. Le sujet nous en a paru plus simple que celui de la plupart des tragédies anglaises.



---

 TROISIEME PARTIE.
 

---

## PIECES FUGITIVES.

I. *Mémoires de Sophie de Sternheim, par M. VIELAND, traduits de l'Allemand.*

## III. LETTRE.

*Mademoiselle de Sternheim à Emilie.*

Tout ce que vous avez pu voir dans ma dernière lettre se réduit à ceci, c'est que milord Seymour a trouvé en moi la meilleure amie. Et mon tuteur prie pour moi, parce que c'est-là tout ce que les forces humaines peuvent faire en ma faveur, . . . Emilie, vous m'aimez; vous me connaissez, & vous n'avez point considéré toute l'inquiétude que peut me donner une phrase si pleine de sens dans la bouche de votre pere, Je devine cependant le mot de l'énigme; l'estime singulière que j'ai fait paraître pour le mérite, pour le caractère distingué de mi-

lord Seymour, vous donne de l'inquiétude. Soyez tranquilles, mes chers amis ! Je ne puis jamais avoir aucun intérêt à milord Seymour, que celui que m'inspire l'amitié pour mademoiselle C\*\*\*. C'est elle qu'il aime ; c'est elle qu'il rendra heureuse. Toute la part que j'y puis prendre, c'est la satisfaction qu'éprouve un bon cœur dans le bonheur de ses amis, & dans les vertus de ses semblables.

Il y a encore un avantage pour moi, mon Emilie. Convaincue qu'il existe un homme vraiment noble, sage & digne d'être aimé, jamais, jamais une ame vile, un simple *bel-esprit*, un *joli homme* n'aura aucun pouvoir sur mon cœur. Et ce n'est pas un médiocre avantage, que je devrai au bonheur d'avoir connu milord.

Je suis bien affligée, que l'incommodité de votre papa, ne lui permette pas de m'écrire lui-même. Ne croyez pas que je sois mécontente de votre lettre ; mais il m'aurait développé mieux que vous ce qu'il pense sur mon compte. J'espère qu'il fera mieux, & je le prie de prendre la plume lui-même.

Nous fumes hier d'un grand diner chez milord G. Le comte F. y vint dans l'après midi ; & le soir fort tard tous les messieurs

partirent pour aller joindre le prince. Le comte est un homme aimable & de beaucoup de génie. Son épouse me l'amena. Parlez vous-même à ma charmante amie, lui dit-elle, & dites-moi si j'ai tort de souhaiter une fille de son mérite. Le comte me tint beaucoup de discours obligeans, mais il m'observait avec une attention, qui faillit à me faire perdre toute contenance.

Milord Seymour était placé à table entre mademoiselle de C\*\* & moi; il s'entretint presque toujours avec nous, il nous servit le café avec la plus aimable galanterie; il écrivit sur une carte des vers anglais, & il me pria de les expliquer à son amie. Lorsque la comtesse vint me présenter son époux, mes deux voisins s'éloignèrent, & s'entretinrent assez long-tems dans l'embrasure d'une fenêtre. Le comte, en me quittant, alla joindre milord G. & en passant, il prit milord Seymour sous le bras. J'allai avec mademoiselle de C\*. voir les appartemens, ornés de tableaux & d'estampes, cela nous occupa jusqu'au moment de se mettre au jeu. Dans les intervalles, le comte & milord G. me parlerent beaucoup de mon pere, qui était fort connu du premier, & de ma grand-mere Watson,

qu'il avait vue lorsqu'elle vint d'Angleterre ; il soutint que je lui ressembais beaucoup. Milord Seymour était à côté de mademoiselle C\*\*, avec un air sérieux & pensif, il me parut qu'il tournait quelquefois les yeux sur moi & sur les deux cavaliers, avec une forte de chagrin. Le bruit de la foule que l'on entendit tout à coup dans la rue, fit courir tout le monde aux fenêtres. Je m'approchai de celle où était milord avec mademoiselle de C\*\*. C'étaient des gens qui revenaient de voir une petite fête que le prince avait donnée sur l'eau ; on y était accouru en foule. Je fus émue en voyant tant de gens dont la figure & l'habillement annonçaient la misère, tandis que nous étions dans la plus brillante parure, & que les tables de jeu étaient couvertes d'or. Mademoiselle C\*\* me fit la description de ces fêtes ; des sommes qu'elles coutaient, & de la multitude de peuple qui se rassembloit de toutes parts pour les voir ; *Hélas !* m'écriai-je, dans la vive émotion dont je ne fus pas la maîtresse, *que je suis peu faite pour de semblables plaisirs !*

„ Pourquoi donc ? Quand vous en aurez vu, vous penserez tout le contraire. „ Milord Seymour écoutait froidement. „ Non, „ ma chère, je ne penserai jamais autrement,

„ ment , dès que je verrai des festins somp-  
 „ tueux , une cour brillante , des tables  
 „ de jeu couvertes d'or , & tout près  
 „ de là une foule de malheureux , dont  
 „ les visages défaits & les habits déchi-  
 „ rés annoncent la misere & la faim. Ce  
 „ contraste effrayant pénétrera mon ame  
 „ de douleur. Je hairai dans moi-même &  
 „ dans les autres cet étalage de fortune ;  
 „ le prince & sa cour paraîtront à mes  
 „ yeux une assemblée d'hommes durs &  
 „ impitoyables , qui prennent plaisir à con-  
 „ templer l'énorme différence qu'il y a  
 „ entr'eux & les spectateurs de leur folle  
 „ prodigalité.

„ Chere , chere enfant , quel sermon ,  
 „ ne parlez pas si haut.

„ Ma chere C\*\* , mon cœur est plein.  
 „ La comtesse P. vantait hier avec tant d'en-  
 „ phase la générosité du prince , & au-  
 „ jourd'hui je vois tant de malheureux. „

„ Mademoiselle de C\*\* me prit la main ,  
 „ fit ! fit ! Milord Seymour m'avait considéré  
 „ d'un air sérieux & sans bouger les yeux de  
 „ dessus moi. Cœur vraiment noble ! cœur  
 „ excellent ! s'écria-t-il ; & en se tournant du  
 „ côté de mademoiselle de C\*\* . “ Mademoi-  
 „ selle , dit-il , chérifiez votre amie ; elle  
 „ le mérite. Mais ajouta-t-il , ne con-

„ dannez pas le prince fans examen. Il  
 „ est rare qu'on instruisse les souverains du  
 „ véritable état de leurs sujets.

„ Je veux le croire, repliquai-je ; mais ,  
 „ le peuple ne bordait-il pas le rivage ,  
 „ tandis que leur souverain se prome-  
 „ nait sur l'eau ? Le prince n'a-t-il pas des  
 „ yeux ? Sans le secours d'aucun avis , ils  
 „ lui auraient montré mille & mille objets  
 „ de compassion. Pourquoi son cœur est-il  
 „ demeuré insensible à un pareil spec-  
 „ tacle ?

„ Chere Mifs, que votre zele est beau !  
 „ Mais ne le montrez qu'à votre amie. „  
 Ici milord G. appella son neveu , & nous  
 ne tardames pas à nous retirer.

Aujourd'hui j'ai eu avec ma tante une  
 scene fort singuliere. Je n'ai pas plutôt été  
 habillée, qu'elle est venue dans ma cham-  
 bre, où elle m'a trouvée avec mes livres.  
 „ Je suis vraiment jalouse de tous ces li-  
 „ vres, m'a-t-elle dit : vous vous levez de  
 „ bonne heure ; en moins de rien vous êtes  
 „ habillée, vous pourriez venir auprès de  
 „ moi. Vous savez combien j'ai de plaisir à  
 „ causer avec vous. Votre oncle est tour-  
 „ menté des miseres de son procès, il faut  
 „ que je songe à de nouvelles couches ; &  
 „ vous, fille incivile, vous passez des mati-

„ nées entieres avec vos fades moralistes.  
 „ Donnez-moi ces momens , & que ces gra-  
 „ ves auteurs foient le gage de vos promef-  
 „ fes. ---

“ Je ferai volontiers auprès de vous , ma  
 „ chere tante , mais je ne faurais consentir  
 „ qu'on m'éloigne de mes meilleurs amis. ---

“ Venez , venez ; nous disputerons dans  
 „ ma chambre. „

Elle s'est mise à sa toilette , & j'ai eu un  
 quart d'heure de conversation avec deux  
 aimables garçons qu'elle a , & à qui , chaque  
 jour environ à cette heure , l'on permet de  
 voir un instant leur maman. Mais des qu'ils  
 ont été partis , je suis demeurée , aifise fort  
 nonchalemment , à voir la peine extraordi-  
 naire qu'elle prenait de se parer , & à en-  
 tendre raconter des aventures de cour qui  
 ne me plaifaient gueres. L'ambition & la ga-  
 lanterie en étaient le fujet , des médifances ,  
 des fatyres , des projets chimériques pour  
 la fortune de mon oncle. . . “ Soyez , je vous  
 „ en prie , extrêmement complaifante pour  
 la comteffe F... Vous pouvez rendre à  
 votre oncle des fervices importants , & faire  
 vous meme une grande fortune. „ ---

Et ce que je ne vois pas , & que je ne  
 vois point du tout , ma tante , mais je  
 fierai rien de ce que je pourrai faire  
 vous.

“ Chere Sophie , tu es une des plus char-  
 „ mantes filles du monde ; mais le vieux  
 „ curé t’a imbu d’une foule d’idées pédan-  
 „ tesques qui me désespèrent. Laisse-nous  
 „ les dissiper un peu. ---

“ Je suis convaincue , madame , que la  
 „ cour ne convient point à mon caractère.  
 „ Mon goût , mes inclinations , sont direc-  
 „ tement opposées à tout ce que j’y vois ; &  
 „ je vous avoue , ma chere tante , que je  
 „ partirai avec beaucoup plus de plaisir que  
 „ je ne suis venue. „ ---

“ Tu ne la connais point encore , cette  
 „ cour que tu crois hair. Le retour du prince  
 „ donnera à tout une nouvelle vie. Alors  
 „ nous verrons ce que tu en pense ! Prends-  
 „ en ton parti , ma chere , tu ne reverras  
 „ pas la campagne avant le nouvel an pro-  
 „ chain. „ ---

“ O ! pardonnez-moi , madame ; je compte  
 „ d’aller cette automne chez la comtesse R...  
 „ dès qu’elle fera de retour. „ ---

„ Et mes couches , il faudra que je les  
 „ fasse seule. „

En parlant ainsi , elle me regardait avec  
 tendresse. Elle m’a tendu la main , je l’ai  
 baisée , en l’assurant que je resterais auprès  
 d’elle pour cette époque.

Avant de m’e mettre à table , je suis re-

montée dans ma chambre , & j'ai trouvé qu'on avait enlevé tous les livres qui étaient sur mes tablettes. Qu'est ce que ceci, Rosine, ai-je dit ? Le comte est venu , a répliqué votre sœur, il a tout fait enlever, en disant , que c'était une plaisanterie que la comtesse voulait vous faire.

Mauvaise plaisanterie , qui lui servira bien peu ; car j'en écrirai davantage. Je n'achèterai pas d'autres livres , pour ne pas lui donner sujet de blâmer mon opiniâtreté. O , si ma tante pouvait revenir bientôt ! C'est auprès d'elle , mon Emilie , que j'aurais du plaisir à aller. Elle est tendre , douce , elle cherche & elle trouve dans les beautés de la nature , dans l'étude des sciences & dans la pratique des vertus , la mesure de contentement que l'on poursuit ici dans des objets où ils ne se trouvent point , & dans lesquels on consume inutilement sa vie.

Mon aimable de C\*\* a commencé de prendre ses leçons d'Anglais , & je pense qu'elle sera dans peu fort savante. Elle fait déjà beaucoup de mots , & un grand nombre d'expressions tendres dans lesquelles j'ai reconnu son maître. Elle a diné avec nous. Je me suis plaint en badinant à ma tante du vol de mes livres. Mon amie s'est déclarée pour elle. C'est une bonne inven-

tion, a-t-elle dit, nous verrons ce que peut faire l'esprit de notre belle Sophie, quand elle vivra parmi nous sans directeur & sans commentaire. J'ai badiné avec elles; Je compte beaucoup, leur dis je, sur ce que dit un savant illustre : *que le simple sentiment du beau sexe est souvent plus juste que les idées les plus profondes des hommes.* (\*) Après dîner on me permit de travailler. Je dis à ces dames qu'il m'était impossible de passer la matinée à la toilette & de partager toutes les soirées entre le jeu & l'oisiveté. Là dessus on commença un fort bel ouvrage en tapisserie, auquel je me promets bien d'être fort assidue.

Demain le prince arrive, & toute sa cour avec lui. Les ministres étrangers sont arrivés aujourd'hui. Milord G. nous a fait visite des ce soir, accompagné de milord Seymour, & d'un autre anglais nommé lord Derby. Il nous a présenté ce dernier comme un parent à qui ses discours & ceux de lord Seymour avaient inspiré un grand désir de me voir, sur-tout puisque j'étais, ou peu s'en faut, sa compatriote. Lord Derby m'a adressé la parole dans sa propre langue. C'est un bel homme, de beaucoup d'esprit, & dont les manières sont agréables. On a

(\*) C'est une observation à laquelle l'éditeur de ces lettres souscrit de bon cœur, pour l'avoir très-souvent vérifiée sur lui-même & sur autrui.

prié ces messieurs de rester à souper, ils d'ont accepté avec empressement, & ma tante a proposé de manger dans le jardin, la soirée était belle, & il faisait un clair de lune charmant.

Le fallon a été illuminé en un clin d'œil. Comme ma tante sortait conduite par lord G. Sophie, ma chere, m'a-t-elle dit obligeamment, ta harpe au clair de la lune, mériterait tous nos remerciemens.

J'ai donné ordre qu'on me l'apportat. Lord Derby m'a offert sa main. Scymour nous avait devancé avec mademoiselle de C\*\*. Le fallon est à l'autre bout du jardin, sur le bord du fleuve, en sorte qu'il faut faire un assez long trajet pour y arriver. Lord Derby m'entretenait d'un ton respectueux, de plusieurs choses flatteuses qu'il avait oui dire sur mon compte. Mon oncle nous a joint à moitié chemin & me poussant par derriere, voyez, voyez, m'a-t-il dit, comme le grave Seymour fait baiser tendrement la main au clair de la lune. J'ai levé les yeux, &, ma chere Emilie, il m'a semblé que je sentais un frisson. Peut-être qu'il a été occasionné par l'air du soir, nous étions sur le bord de l'eau. Mais comme il m'est resté quelque doute, que ce mouvement pouvait être équivoque, parce que je ne l'ai senti que dans ce moment-

là, il faut que vous en soyez instruite.

Le jeune comte P..., neveu du ministre, est venu nous joindre & ayant rencontré le laquais qui portait ma harpe, il l'a prise. Il se tenait à la porte & il pinçait les cordes, jusques à ce que mon oncle est parti & nous l'a présenté. Il a fallu encore avant qu'on servit, chanter & m'accompagner moi-même. Je n'étais point gaie; & plutôt par instinct que par choix, j'ai choisi un ariette qui exprimait le desir du repos champêtre. Je sentais moi-même que mon ton étoit trop affecté. Mon enfant, s'est écriée ma tante tout d'un coup, tu nous rend trop tristes; pourquoi veux-tu nous montrer que tu désires si ardemment de nous quitter. Chante quelque autre chose. J'ai obéi sans repliquer, & j'ai pris dans un opéra une ariette de jardinier, qui a été reçue avec de grands applaudissemens. Milord G. m'a demandé si je ne pourrais pas chanter en anglais. J'ai dit que non; mais que si j'entendais quelque chose, il ne me serait pas difficile de le répéter. Sur le champ Derby s'est mis à chanter, il a la voix belle, mais trop forte, je l'ai accompagné en chantant avec lui. Là dessus nouveaux éloges.

La comtesse F.... me disait des douceurs, lord Seymour gardait le silence;

souvent il est passé seul dans le jardin, d'où il revenait avec un visage qui annonçait une violente agitation, mais il ne s'est entretenu qu'avec Miss C... qui avait aussi l'air fort pensif. Lord G. me regardait d'un air qui voulait dire quelque chose, mais son visage portait l'empreinte du plaisir. Lord Derby fixait sur moi des yeux pleins de feu, dans lesquels se peignait l'inquiétude. Mon oncle & ma tante me témoignaient de l'amitié. A onze heures chacun s'est retiré, & moi j'ai écrit cette longue lettre. Bonne nuit, ma chere Emilie, conjurez votre respectable pere de prier pour moi. Cette idée me réjouit & me console.



II. *Ode sur le tonnerre, par feu M. Spreng, professeur en grec, à Bâle.*

Qu'une ame vulgaire tremble de frayeur, lorsque Dieu fait sentir sa présence, & semble se mouvoir au milieu de l'orage. Pour moi, je veux choisir pour sujet de mes chants ce qui terrasse votre esprit. Toi, que je chante, Dieu des Dieux ! anime une voix que je te consacre ; transporte-moi au sein de la tempête. Que la vive lumière, le

feu de tes éclairs me guident jusqu'à mon but... Mais tu viens ! déjà une clarté céleste m'environne de toutes parts : c'est toi qui tonne par ma lyre.

Montez , ô hommes ! montez sur ces hauteurs. Une lumière divine est répandue dans les airs ; ici brille à nos yeux un rayon de cette glorieuse félicité qui sera pleinement manifestée au jour où nous sortirons de nos tombeaux... Que vois-je ? les plaines de l'air ne sont-elles donc plus qu'une vaste mer ? L'armée de toutes les nuées réunies va-t-elle bouleverser l'immense étendue des cieux ? Le soleil plongé dans ces profondes ténèbres est-il éteint pour toujours ? Dans la sombre magnificence de cet obscur lointain, apercevrai-je le créateur lui-même , qui m'éblouit par la splendeur de sa gloire ?

A peine a-t-il soufflé dans sa fureur , déjà s'embrase la vapeur soufrée ; déjà se soulève en tumulte , excités par d'orageux tourbillons , les feux , les airs & les eaux. La terre & la mer agitées jettent des cris de frayeur ; accablée & détaillante , l'armée entière des hommes & des animaux tombe dans la poussière. Oh ! qui pourrait subsister devant le feu de sa colère ! Lui qui d'un signe commande à la foudre : elle vole , &

les monts se fondent aussi-tôt comme la cire.

O Dieu Fort ! toi , enveloppé de flammes ardentes & d'une épaisse obscurité, fais rouler sur les nuages ton char entouré d'anges , toi dont le regard ébranle les cieus , dont le soufle désole l'univers. Ah ! si tu veux assaillir les mortels , si tu veux faire gronder l'orage sur nos têtes , & éprouver contre nous ta force terrible... Grand Dieu ! lève ta dextre vengereuse ; & déjà la race criminelle est retombée dans le néant.

Anéantissez-vous , divinités créées. Rougissez , dieux de la terre ! rougissez de votre pompe & de votre pouvoir : Et vous , qui vous riez de ce Dieu , tant qu'il demeure propice , moqueurs impies ! qu'un muet désespoir vous confonde. Loin de moi , Jupiter , Baal , idoles vaines & mortes , également incapables de protéger & nuire ! vous êtes toutes renversées par le tonnerre de Jéhovah ! Pouffez des cris de joie : entonnez des chants à son honneur , abîmes profonds ! & vous , chœurs immortels de l'armée céleste ! Le maître du tonnerre est le seul Dieu.

O prince des orages ! roi des éclairs ! je vois briller ici tout l'éclat de ton infinie puissance. Chacune des plus petites parties de la nature en réfléchit vivement quel-

ques traits à nos yeux : mais le tonnerre ; est le héraut qui atteste aux siècles ta majesté. A chaque éclat effrayant de tonnerre , les cieux s'entrerépondent ; leurs échos répètent ces paroles : *Où est , ô Seigneur ! un Dieu tel que toi ?*

Que le Juif menacé par le tonnerre de malédiction , soit tremblant au pied de Sina. Que le Payen , pénétré de terreur , s'anéantisse dans l'orage. Un Chrétien n'a rien à redouter. Le tonnerre n'épouvante que les ennemis de Dieu : ses amis trouvent un azyle dans son sein. Il me berce au milieu de la tempête. S'arme-t-il d'éclairs ? c'est pour la défense de ses enfans. A l'instant où sa main lance la foudre , il est leur pere.

Eh ! quand ils menaceraient nos jours , ces coups rapides qu'accompagne une leur mortelle, en seraient-ils moins magnifiques & moins grands ? Un dédommagement éternel nous est réservé dans ces hauts cieux. Est-ce pendant l'orage que je dois commencer , achever mon voyage vers cette vie nouvelle ? J'adorerai mon Dieu au milieu des éclairs. Pourquoi pâlir ? N'est-ce pas par ces routes enflammées qu'Elie a pû échapper à la mort ?

Aussi souvent que l'éclair sillonne la nuë ,

une extase délicieuse transporte mon âme dans le paradis. Là , pénétré d'une sainte joie , je découvre dans les airs une clarté brûlante d'un feu divin : cette source de feu étincelle. Aussi-tôt une lumière rapide se répand dans l'étendue , & dans l'enfoncement , au dessus de cette voute illuminée , laisse appercevoir celui dont le trône est en haut. Quelle n'est donc point la pompe éblouissante de sa majesté , dans ce séjour , où , environné d'une océan de lumière , habite le prince de la félicité !

Je me presse d'entrer : les éclairs portent la lumière de l'orient à l'occident. Je vois ce globe tomber en ruines ; je reconnais le son de la trompette des Anges. Mais qu'au milieu des foudres & des éclairs , l'univers retombe dans son premier néant ! Je reste debout dans la destruction universelle. C'est ici qu'après la ruine du dernier monde.... oui ! c'est ici que je puis moi-même avec ravissement contempler le pere de la gloire.

Ici donc , après m'avoir régénéré , ô majesté toute-puissante de mon Dieu ! daigne me guider jusqu'à cette lumière de tes élus , qui sans cesse se rapproche de la tienne sans jamais y atteindre. Enflâme à chaque instant dans mon cœur le sublime desir de me voir digne d'être glorifié : fai-moi signe de m'éle-

ver à toi au travers des éclairs ; que déjà maintenant, comme au dernier jour, chaque éclat de tonnerre me réveille pour la vie éternelle.

Oh ! rien n'est plus grand que tes ouvrages ; ils font l'unique plaisir de mon ame ravie. Hélas ! ce n'est que bien faiblement encore qu'elle peut adorer ici-bas ta force & ta bonté. Mais un jour, dans l'éternité, mes tons plus sublimes pénétreront les nouveaux cieux. C'est-là qu'accompagné du troupeau de Sion, après les jours facheux de mon pèlerinage, mon ardente reconnaissance fera retentir les plaines de l'immensité d'un cantique d'actions de graces.





QUATRIEME PARTIE.

---

LE  
 NOUVELLISTE SUISSE;  
 ou  
 ANNALES POLITIQUES  
 DE L'EUROPE.

---

T U R Q U I E .

*Constantinople.* Le S. Thugut, intèrnonce de la cour de Vienne, a déclaré que les circonstances ne lui permettaient pas de faire son entrée publique dans cette capitale. La Porte lui a envoyé, comme à ses prédécesseurs & sur la réquisition qu'il en a faite, une garde de 50 janniffaires commandés par un aga.

On publie que les Russes se sont fortifiés dans quelques places au midi du Danube & que leurs troupes légères font des incursions dans la Bulgarie, jusques auprès

de Siliftria , mais il paraît que leurs principales vues se dirigent sur la mer noire , & la Porte a ordonné qu'on y élevât plusieurs forts le long des côtes. Précaution d'autant plus nécessaire que les Russes ont fait construire nombre de bâtimens à Afoph & dans d'autres ports sur cette mer , & que le canal qui conduit de-là dans cette capitale , n'est rien moins qu'en état de défense. Pendant cet intervalle d'opérations militaires , la flotte Russe dans l'Archipel , continue à occuper le port de Paros. D'un autre côté la Porte a nommé 80 Capighi-Bachis qui doivent se rendre à l'armée du grand Visir , chacun avec une division de 400 hommes , & on fait actuellement des levées très-considérables que l'on croit destinées contre Ali Bèy.

Le Cheik-Daher , ami de ce dernier, vient de mourir , son second fils a le commandement de l'armée. Ali-Bey a rappelé de son exil Mahamed-Odabachi , il doit commander une armée destinée à achever la conquête de la Syrie. L'Emir Josep , chef des Druses , se préparait à reparer sa dernière défaite. Ses troupes rassemblées l'ont contraint de céder le commandement à l'Emir Mansour , son oncle , qui a conclu un traité de paix avec les divers chefs attachés au  
arti

parti d'Aly-Bey dont le nombre des partisans augmente à proportion de ses succès.

On mande de Tunis que le Dey avait défendu l'exportation des bleds pour l'isle de Candie, où la difette continue à se faire sentir. Mais il l'a permis quelque tems après.

### R U S S I E.

*Petersbourg.* L'on est actuellement sans inquiétude touchant la maladie contagieuse qui a entièrement cessé à Moscou & dans les environs. Le palais impérial de cette ancienne capitale a été entièrement réduit en cendres, avec les meubles qu'il contenait.

Le comte de Tottleben a obtenu la permission de faire la prochaine campagne en Pologne, & ne retournera plus en Géorgie. Il parait que la cour a perdu de vue le projet d'y envoyer de nouveau des troupes pour appuyer les entreprises du prince Héraclius.

L'amiral Knowles & le major des gardes Kaskin ont ordre de se rendre à Afoph, pour visiter les fortifications de cette place. Ils iront d'abord à Jassy, afin de concertèr leurs opérations avec le général Romanzow. Il s'agit d'une entreprise importante sur la mer noire, ce qui n'annonce pas le prochain retour de la paix.

## S U E D E.

*Stockholm.* Les électeurs de chaque ordre choisis pour procéder à la nomination d'un chancelier de justice s'étant assemblés le 8. du mois dernier, tous les suffrages se réunirent en faveur de M. Sébaldt, conseiller de justice, bourguemaitre & orateur de l'ordre des bourgeois. Cette élection fut confirmée le 12 par les quatre ordres assemblés. Mais le nouveau chancelier a refusé absolument d'accepter cet emploi, l'un des plus éminent du royaume, & du nombre de ceux auxquels la noblesse prétendait avoir seule le droit d'aspirer. Depuis lors, ces mêmes électeurs s'étant assemblés pour vaquer à une nouvelle nomination, leur choix est tombé sur M. Lagman-Joachim Lilliestrale, & a été approuvé par la noblesse, de même que par tous les ordres inférieurs.

L'affaire importante de la capitulation royale a été de nouveau prise en objet dans plusieurs assemblées de l'ordre équestre, & après avoir arrêté que l'on remettrait sur le tapis la proposition, de quelle manière & sous quelles conditions la noblesse pourrait se réunir aux trois ordres, par rapport à cette affaire, l'on convint de leur en proposer deux, lesquelles ont été acceptées par

ces derniers. Cependant le jour du couronnement n'a point encore été fixé. A la suite de cette acception, les orateurs de tous les ordres s'étant rendus à l'audience du roi, lui présentèrent le projet de la capitulation, qu'elle déclara être prête à signer aussi-tôt qu'on l'aurait mise au net, & c'est ce qui a été exécuté de sa part le 4 mars.

Le clergé a délibéré sur l'abolition de plusieurs fetes, persuadé qu'on a tort de faire consister la religion & les moyens de plaire à Dieu, en des établissemens qui mènent à l'oisiveté, mere de tous les défords.

Les états n'ont encore rien arrêté au sujet de la fixation des revenus annuels qu'il convient de donner aux princes Adolphe & Charles, freres du roi. Le comité secret a jugé que cette affaire ne devait être traitée qu'après qu'on aurait fait part à la diette du mauvais état des finances du royaume, & avisé aux moyens de les rétablir.

Il paraît par la maniere dont les choses se sont passées dans la présente diette, que le parti des *bonnets* a eu l'avantage sur celui des *chapeaux*. Le premier peut être comparé au parti de l'opposition en Angleterre, & le second à celui de la cour.

Un courrier extraordinaire a apporté la fâcheuse nouvelle que la contagion s'était

manifestée dans la Carélie, & l'on prend toutes les précautions possibles pour qu'elle ne se communique pas en Finlande, province limitrophe de la première.

Il se trouve encore des idolâtres dans la Laponie Suédoise, & près du pôle arctique. Le roi & le gouvernement ont formé une société de missionnaires ecclésiastiques & laïcs, destinés à instruire ces peuples des vérités du christianisme. Ils ont ordre de ne leur faire aucune violence, mais de les attirer à la foi en leur faisant connaître les arts utiles. Ceux qui se refuseront à l'instruction seront plaints, mais nullement vexés.

## D A N N E M A R C.

*Coppenhague.* Le roi a rendu une ordonnance relative au nouveau conseil d'état qui vient d'être établi. Elle contient plusieurs articles dont le plus essentiel porte que toutes les résolutions qui en émaneront, & toutes les expéditions ordonnées par ce conseil, seront communiquées à S. M. & signées de sa main.

On continue tous les jours les interrogatoires du comte de Struensée. Le comte de Brandt, & ensuite le professeur Bergier ont

subi les leurs aussi. On rapporte à ce sujet plusieurs circonstances qui n'étant fondées que sur des conjectures, ne peuvent obtenir aucune créance pour le coup. On a trouvé, dit-on, dans le porte-feuille du premier ministre, des actions pour une somme trop considérable, pour qu'elle puisse être le fruit de ses épargnes. Le docteur Munter, pasteur de l'église allemande, a reçu ordre de se rendre régulièrement auprès de lui dans sa prison. Tout ce qu'on peut dire actuellement sur ce qui le concerne, c'est que l'activité avec laquelle la commission travaille à l'instruction de ce procès, donne lieu de penser que le sort du comte, de même que celui des autres prisonniers, sera incessamment décidé.

La reine Caroline Mathilde continue son séjour dans le château de Cronembourg, où elle est gardée par des officiers que l'on relève tous les mois. Les personnes qui sont à son service vont être renvoyées & remplacées par d'autres. Le comte de Thott & quelques autres membres du tribunal suprême ont été à Cronembourg remplir une commission importante, & en sont de retour. On attend ici le duc de Northumberland, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, chargé, à ce qu'on prétend, de s'inf.

truire à fond des affaires actuelles, & d'examiner les opérations du tribunal qui s'en occupe. Les courtisans gardent un profond silence sur ce qui concerne cette princesse, & les prédicateurs ne la nomment plus dans les prières publiques.

En conséquence d'ordres précis du roi, on travaille avec la plus grande activité à préparer des appartemens commodes dans le château d'Albourg. On a muré une partie des fenêtres, & mis des barreaux de fer à toutes les autres. La lettre écrite à S. M. par M. Suhm, conseiller de conférence, laquelle a été ensuite imprimée & publiée, a produit une grande sensation; cependant on est trop peu instruit des motifs de la révolution, pour adopter les idées de l'auteur.

### P O L O G N E.

*Karsovie.* La prise du château de Cracovie par les confédérés a causé ici la plus grande surprise. Cet événement a eu des suites que les circonstances rendent intéressantes. Le sieur Walewski, maréchal du palatinat de Cracovie, informé de la faiblesse de la garnison que commande le sieur de Choisy, rassembla divers corps de cavalerie, pour être en état de la soutenir, dans le

tems que le général Russe Suwarow s'était rendu dans cette ville avec un corps de troupes, de même que le sieur Branicki, à la tête de 1200 uhlands du roi. Il en est résulté plusieurs attaques & sorties de la garnison du château, à l'avantage des confédérés, qui ont trouvé le moyen de renforcer cette garnison, & d'en faire sortir la cavalerie qui lui était inutile & incommode. Le sieur Galibert, à la tête de quelques compagnies de chasseurs, réussit à déloger les Russes de la tête du pont où ils s'étaient fortifiés. La garnison a de même détruit plusieurs maisons qu'ils occupaient sur la hauteur où le château est situé. Le général Suwarow a fait donner consécutivement deux assauts qui n'ont point réussi & doivent avoir coûté beaucoup de monde aux Russes. Ceux-ci s'étaient fait précéder d'un grand nombre de paysans Polonais, chargés d'échelles qu'ils avaient ordre d'appliquer contre les murailles. Le sieur de Choisi, à l'aide d'une sortie, trouva moyen de retirer 150 de ces malheureux, & de les faire entrer dans le château dont ils ont renforcé la garnison. Les assiégés se défendent avec la plus grande vigueur. Ils sont abondamment pourvus de vivres & de munitions. Les Russes attendent un renfort pour pouvoir agir avec plus

de succès. Divers corps des confédérés voltigent autour de leur camp, & tâchent d'intercepter les convois. Le général de Totleben campe avec un corps de 10,000 hommes dans les environs de Varsovie. On attend un général étranger qui doit commander la fameuse légion levée aux fraix du comte Potocki, pour le service des confédérés. Le grand-visir doit avoir écrit à ce dernier, pour l'assurer de la haute protection de la Porte.

Le roi a reçu un bref du pape, qui l'informe du rappel du nonce actuel du St. Siege auprès de cette cour, & de la nomination de son successeur.

Quoique les bruits d'une paix prochaine entre les deux empires semblent s'accréditer, la Russie augmente considérablement ses forces, par la levée de plusieurs régimens de troupes légères que l'on présume devoir agir contre les confédérés. Le corps de Russes destiné à faire le siège de Czentochaw a été conduit devant Cracovie, & le colonel du Hamel qui commande dans ce poste a profité de cette circonstance pour y rassembler une grande quantité de vivres dont la garnison commençait à manquer.

*Dantzic.* Sur les représentations des sénateurs de la Prusse Polonoise, S. M. Prus-

fienne a ordonné au général Belling de n'exiger des habitans de cette province que ce qui lui fera absolument necessaire pour l'entretien de ses troupes, & de faire retirer au plutôt les piquets de hussards, placé aux environs de cette ville & qui interceptait les grains destinés pour sa subsistance.

On mande de Lithuanie, que le nouveau corps de troupes Russes composé de Calmoucs, de Boskites & autres peuples Asiatiques voisins de la Chine, avance vers la Pologne sous la conduite du major Salomon. Ces peuples idolâtres, féroces & barbares, ne sont employés par les Russes qu'aux dernieres extrémités.

Il vient de paraître un nouvel universal de la confédération générale, portant ordre de saisir le dixieme homme dans tous les villages, & d'indiquer sous serment le nombre des habitans dont ils sont composés. Ces enlèvemens ayant commencé à s'exécuter, les paysans prennent le parti de se retirer dans les forêts.

Les troupes Prussiennes ont eu affaire avec quelques détachemens de confédérés, & les ont aisément dispersés.

### A L L E M A G N E.

- *Hambourg.* Les confédérés occupent un

grand terrain jusques à Fraustadt. Les officiers français qui s'y trouvent enrôlent & forment les recrues aux exercices militaires. Le maréchal Zarembo y tient son quartier général, leve des contributions & les fait passer à Tynieck, que les nouvelles fortifications rendent une place importante. On assure que le chevalier de Vioménil a le commandement général des armées confédérées.

*Berlin.* On est occupé du projet d'établir une communication entre la Vistule & l'Oder, au moyen de la petite rivière de Netze qui se jette dans la Wartha. Cet établissement, s'il a lieu, sera fort avantageux pour les états de S. M. Prussienne & enleva à la ville de Dantzick une partie de son commerce.

Les familles françaises réfugiées ont demandé au roi la permission de célébrer le 10. juin un jubilé, parce que c'est la centième année revolue depuis qu'il leur fut permis de prêcher en français. Ce que S. M. a bien voulu leur accorder en les assurant de sa constante protection. Les réfugiés feront frapper à ce sujet des médailles dont l'inscription sera : *asile donné à la foi par la charité.*

*Ratisbonne.* L'avis de l'empire concernant

L'exportation des bleds a été portée à la dictature publique. On s'occupait depuis long-tems de cette affaire que les circonstances rendent essentielle ; mais l'intérêt de quelques princes qui profitent du commerce de cette denrée y mettait obstacle. Cependant la diete pense que le bien général de l'empire exige qu'on ne permette plus la sortie des grains jusques à des tems plus heureux , & que de plus, on en favorise l'importation du dehors , en abolissant ou diminuant au moins les péages & autres droits qu'on exige lorsqu'ils passent d'un état à un autre. Ce décret de la diete a été ratifié par S. M. I. Le comte de Colloredo , évêque de Gurck , a été élu archevêque - prince de Salzbourg.

Les principaux motifs de l'écrit tendant à prouver qu'il est avantageux de démolir la forteresse de Philisbourg , & duquel on a parlé , sont fondés sur la facilité avec laquelle on prend aujourd'hui les places fortes , & la crainte qu'une fois au pouvoir de l'ennemi , elles ne le mettent en état de lever des contributions , sur l'union qui regne aujourd'hui entre l'Empire & la France , contre qui seule pourrait servir Philisbourg , enfin sur les sommes immenses que coûteraient la réparation & l'entretien de ses fortifications , & la difficulté de les lever dans un corps tel que l'Empire , &c.

*Vienne.* Le comte Oginski, grand référendaire de Lithuanie, envoyé extraordinaire du roi & de la république de Pologne en cette cour, est arrivé le 27 février, & a été admis à l'audience de LL. MM. R. & I.

### I T A L I E.

*Rome.* Le cardinal Marc-Antoine Colonna, vicaire général de S. S. a fait publier un édit par lequel il est enjoint à tous les archevêques, évêques & autres chefs des églises de la domination du S. Siege, de se conformer exactement aux décrets du concile de Trente & aux constitutions apostoliques, touchant la résidence des évêques dans leurs diocèses, sous les peines & censures qui y sont énoncées. Il est également enjoint à tous les clercs bénéficiers, tant séculiers que réguliers, même à ceux qui auraient obtenu des dispenses pour s'absenter de leurs cures, canonicats ou autres bénéfices, d'y retourner dans 12 jours, pour dernier terme, par le chemin le plus court, & d'y fixer leur résidence, sous peine, outre les censures portées par lesdits décrets & constitutions, d'une amende de cent écus, même de prison, suivant les circonstances, & de privation de leurs bénéfices, pour ceux qui

laisseront écouler six mois sans obéir à l'édit.

*Modene.* S. A. S. à l'imitation de plusieurs états de l'Italie, vient de donner à ses sujets un nouveau code qui embrasse la justice civile, criminelle & féodale, & qui remédie aux abus qui s'étaient introduits à ces divers égards. Ce code est l'ouvrage d'une commission de jurisconsultes & de magistrats qui avaient été nommés pour y travailler.

*Venise.* Les dernières nouvelles de la Chine portent que l'empereur de ce vaste Etat, a permis aux missionnaires catholiques d'y prêcher publiquement les dogmes de leur religion, ce qu'ils ont fait avec un grand succès dans la ville de Pekin. Il y avait eu précédemment une persécution contre le christianisme, & tous ceux qui le prêchaient avaient été chassés de l'empire, à la réserve de quelques jésuites savans physiciens & mathématiciens que l'on conservait pour cette raison-là, & qui étant les instituteurs de la famille impériale, ont vraisemblablement procuré cette révolution favorable.

*Genes.* On apprend d'Espagne que l'empereur de Maroc a accordé au consul du roi de Prusse, résidant à Cadix, deux passeports pour deux vaisseaux marchands Prussiens, qui étaient dans le port de cette ville. Par ce moyen, ils pourront naviguer en

toute sûreté, sans craindre les corsaires soumis à la domination de cet empereur, qui paraît disposé à conclure un traité de commerce avec ce monarque, dont les vues tendent à augmenter celui que ses sujets font sur mer.

*La Bastie.* L'agriculture & le commerce font dans cette isle des progrès qui seraient beaucoup plus considérables sans la crainte des bandits & les excès auxquels ils s'abandonnent. L'un de leurs principaux chefs a été pris. Les Français se préparent à faire une nouvelle expédition contre eux, & se serviront, à ce qu'on prétend, d'un certain nombre de chiens dressés à l'effet de les affaillir dans les cavernes presque inaccessibles où ils se retirent.

L'évêque d'Aleria revenant de Corte, accompagné de quelques ecclésiastiques ou officiers, & escorté par 30 grenadiers, fut attaqué par une troupe de bandits cachés derrière des rochers, qui, après avoir tiré quelques coups de fusil & blessé un grenadier, furent contraints de se retirer, sans qu'on put les poursuivre.

*Naples.* Le corps des gardes Suisses a eu l'honneur de faire ses évolutions en présence de S. M. Le major Don Fridolin de Tschudy, fils aîné du feu lieutenant-général de ce nom,

commandait pour la première fois, & s'en acquitta avec tant de succès, que dès le lendemain le roi lui conféra le grade de brigadier. S. M. témoigna aussi beaucoup de satisfaction à S. E. Don Louis de Tschudy, colonel du régiment des gardes. Un second fils du lieutenant-général a été fait colonel du régiment qui porte son nom.

## F R A N C E.

*Versailles.* Monseigneur le comte d'Artois a prêté serment entre les mains du roi le 28. du mois dernier pour la charge de colonel général des Suisses & Grisons. Le régiment des gardes Suisses composé de 4 bataillons s'assembla par ordre du roi, sur la place d'armes & forma un bataillon carré. Dès que le régiment fut sous les armes, le roi monta à cheval, & se rendit sur cette place accompagné de Mgr. le Dauphin & de Mgr. le comte de Provence. Le bataillon carré se referma dès que le roi y fut entré. Les capitaines firent un premier cercle autour de S. M. les lieutenans un second, & les sergens un troisième. Après que les tambours eurent battu le ban, le roi ordonna au régiment de reconnaître Mgr. le comte d'Artois pour colonel géné-

ral des Suisses & Grisons & de lui obéir en tout ce qui concerne le service de S. M. Ensuite le roi se plaça vis-à-vis de la petite écurie, d'où S. M. vit défilér le régiment. Mgr. le comte d'Artois était à la tête & vint se placer auprès du roi lorsque la première ligne fut passée. Les officiers de la nation Suisse qui se trouverent ici ont assisté à cette réception.

*Paris.* Le château trompette que les habitans de Bordeaux furent obligés de rétablir en 1653, & qui fut fortifié par M. de Vauban va être détruit. Il coutait inutilement une somme considérable en réparations. Son vaste emplacement situé dans la partie la plus agréable de la ville, a été vendu à des négocians. On construira deux fors au dessus de Blaye pour défendre le passage de la rivière.

Le roi par ses lettres patentes du 20. Janvier dernier, déclare que les citoyens, bourgeois & sujets des louables cantons protestans de la Suisse & des villes de S. Gall, Mulhouse & Bienne leurs alliées, seront exempts désormais & à perpétuité dans les différentes provinces & dans tous les États de sa domination, du droit d'aubaine & de celui de traite-étrangère, pour les effets des successions qui pourront leur  
écheoir

écheoir & appartenir , & lefd. louables Etats de leur côté, que les droits d'aubaine & de traite-foiraine appellés en Suisse *Abzug* , ne pourront être exercés dans les pays de leur souveraineté pour le présent, ni pour l'avenir, contre les fujets de S. M. pour les mêmes objets ; de forte qu'il y aura une abolition entière & réciproque des droits d'aubaine & de traite-foiraine. En conséquence , les citoyens , bourgeois & fujets des louables cantons & villés alliées , ci-dessus spécifiés, soit qu'ils soient domiciliés en France, soit qu'ils n'y fassent qu'un séjour passager , auront dorénavant la faculté de disposer de leurs biens, meubles & immeubles , par testament , donation , ou autrement , en faveur de qui bon leur semblera, & réciproquement, &c. On avait enregistré au mois de novembre dernier dans la grande chambre du parlement, des lettres patentes portant surfifion à l'arrêt du parlement rendu le 26 février 1768, en ce qu'il fait deffence à tous archevêques, évêques, officiaux ou autres, de recevoir, ni de mettre en exécution aucunes bulles, brefs & autres expéditions de la cour de Rome, sans avoir été présentés à la cour, vus & visités, à peine de nullité desd. expéditions & de tout ce qui se ferait ensuivi ; S. M. voulant qu'il en

fut usé à cet égard , comme avant led. arrêt jusqu'à ce qu'elle eut fait connaître ses intentions. Mais les ambassadeurs d'Espagne, de Naples & de Parme, ayant eu connaissance de ces lettres patentes, en ont fait part à leurs cours qui leur ont donné ordre de faire au roi des représentations à ce sujet, fondées sur ce que led. arrêt du 26. fevrier 1768. avait été rendu de concert avec ces cours, qui ont suivi le même système dans leurs Etats pour arrêter les entreprises de la cour de Rome. Cette affaire ayant été portée de nouveau au conseil du roi, il en est émane de nouvelles lettres patentes qui laissent subsister l'arrêt en question & ont été enrégistrées.

Le Sr. Maillard artiste célèbre, vient de graver le portrait de S. M. Frédéric II roi de Prusse électeur de Brandebourg &c. Ce portrait, d'un très petit format est vu des trois quarts & renfermé dans un médaillon. Il a été gravé avec beaucoup de soin & de délicatesse. On lit au bas un éloge en vers, auquel le politique, le guerrier, & l'homme de lettres applaudissent également.

*Modeste sur un trône, orné par la victoire,  
Il sut apprécier & mériter la gloire,  
Héros dans les malheurs, prompt à les réparer,*

*De Mars & d'Apollon déployant le génie  
Il vit l'Europe réunie  
Pour le combattre & l'admirer.*

*Arras.* Le magistrat de cette ville a publié une ordonnance portant que chacun ait à laisser les personnes mortes dans leurs lits, & à les tenir couvertes, excepté la tête qui doit être libre; faisant défenses aux menuisiers & autres de renfermer les corps dans le cercueil, avant le terme au moins de 24. heures & de 48. pour ceux qui sont morts subitement.

### GRANDE-BRETAGNE.

*Londres.* Le bill concernant les mariages dans la famille royale, après avoir occupé les deux chambres du parlement pendant plusieurs séances, & y avoir occasionné les plus vifs débats, fut enfin adopté le 25 mars dans celle des communes, pour passer en loi avec quelques changemens. Le même jour, le lord North accompagné de 50 membres des communes, se rendit dans la chambre des pairs, lui remit le bill & demanda son concours; on en fit lecture & les changemens furent approuvés. Il porte en substance qu'il sera défendu à tous les

princes & à toutes les princesses de la famille royale de se marier sans le consentement du roi , avant l'âge de 25 ans ; qu'au dessus de cet âge , si quelque prince ou princesse veut se marier , on donnera au conseil privé le nom de la personne avec qui ils voudront s'allier , & si , dans l'espace d'un an , il n'y a pas d'opposition de la part des chambres , le mariage aura lieu , quand même le roi ne l'approuverait pas. Enfin que quiconque aura favorisé un mariage secret dans la famille royale , ou le sachant n'en aura pas donné avis , sera puni comme coupable du crime de *premunire* , ou de mépris de la suprématie du roi , &c. Le succès de cette affaire annonce une supériorité décidée du parti de la cour sur celui de l'opposition.

Un marchand arménien a fait remettre à la chambre des communes une requête portant plainte des vexations inouïes qu'il a essuyés à Bengale de la part des officiers de la compagnie des Indes , sans qu'il ait pu savoir de quel crime on l'accusait. La chambre a paru y donner beaucoup d'attention ; cette affaire doit conduire à l'examen de plusieurs questions très - importantes sur l'administration des colonies anglaises & sur-tout de cette compagnie , contre laquelle on a publié divers écrits qui accu-

sent ceux qu'elle prépose à ses affaires dans les Indes, de la plus odieuse tyrannie.

On se plaint depuis long-tems de la facilité avec laquelle le parlement accorde des bil pour fait de divorce, sans formalité & sans jugement préalable des cours de justice ordinaires. La chambre des communes s'occupe sérieusement de cet objet important. L'amiral Rodney, qui commande l'escadre Angloise à la Jamaïque, a donné avis à la cour que plusieurs bâtimens de cette isle avoient été enlevés par deux vaisseaux Espagnols, pres des côtes de l'isle de Cuba, sous prétexte qu'ils y exerçaient un commerce frauduleux.

Des lettres du nord de l'Irlande annoncent de nouveaux excès commis par les séditieux appellés *cœurs d'acier*. Ils ont attaqué un particulier chez lui & démoli sa maison, après qu'il eut réussi à se sauver, & massacré un ecclésiastique qui les exhortait à tenir une conduite plus conforme aux loix & à la religion. Leur nombre s'est augmenté jusques à plus de deux mille. Le vice-roi a fait d'abord marcher contre eux un détachement qu'ils ont battu, & a été obligé de faire avancer un nouveau corps de troupes. Ce soulèvement à été occasionné par quelques possesseurs de terre, qui

après les avoir remis par parties à de petits fermiers, les ont réunies pour les donner à bail à un seul, ce qui a réduit ces derniers à la misère, & ils ont trouvé moyen de faire soulever la populace en leur faveur.

## A V I S.

Le 120<sup>e</sup>. tirage de la lotterie *Electorale, Palatine*, s'est fait à Manheim le 2. avril 1772, en la maniere accoutumée. Les numéros extraits de la roue de fortune sont les numéros 10. 74. 87. 84. 73.

Le 121<sup>e</sup>. tirage de la même lotterie s'est fait aussi à Manheim le 23 avril 1772. Les numéros extraits de la roue de fortune sont les numeros 2. 45. 35. 28. 52.



# T A B L E.

## I. PARTIE. ANNALES littéraires de la Suisse.

- |                                                                                                               |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| I. <i>Encyclopédie, ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines. Tome X. Yverdon, 1772.</i> | 3    |
| II. <i>Journal d'un voyage de Constantinople en Pologne.</i>                                                  | 18   |
| III. <i>Les Pélopidés, ou Atrée &amp; Thieste.</i>                                                            | 23   |
| IV. <i>Exposition abrégée de l'utilité des conducteurs électriques.</i>                                       | 35   |
| V. <i>Oeuvres de M. Gessner.</i>                                                                              | 43   |
| VI. <i>Traité, sur l'exportation des grains.</i>                                                              | 46   |
| VII. <i>Invention utile.</i>                                                                                  | ibid |

## II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe

- |                                                                                     |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. <i>Observations sur la physique, &amp;c.</i>                                     | 48 |
| II. <i>Essais historiques &amp; critiques sur les Juifs anciens &amp; modernes.</i> | 58 |
| III. <i>L'Indigent.</i>                                                             | 59 |
| IV. <i>Traité sur les Negres.</i>                                                   | 62 |
| V. <i>Essai d'une nomenclature allemande des especes de Linné.</i>                  | 67 |
| VI. <i>Lettres de madame Gottsched.</i>                                             | 69 |
| VII. <i>La fille Grecque, tragédie.</i>                                             | 73 |

## III. PARTIE. Pièces fugitives.

- |                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| I. <i>Mémoires de Sophie de Sternheim.</i> | 77 |
|--------------------------------------------|----|

II. Ode sur le tonnerre.	89
V. PARTIE. <i>Annales politiques de l'Europe.</i>	
Turquie. . . . .	95
Russie. . . . .	97
Suede. . . . .	98
Danemarck. . . . .	100
Pologne. . . . .	102
Allemagne. . . . .	105
Italie. . . . .	108
France. . . . .	111
Grande-Bretagne. . . . .	115
Avis. . . . .	118



